



Assemblée générale

Distr. générale
31 janvier 2025
Français
Original : anglais

Soixante-dix-neuvième session
Point 139 de l'ordre du jour
Budget-programme de 2025

Prévisions révisées concernant les chapitres 3 (Affaires politiques) et 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de 2025

Partie II **Affaires politiques**

Chapitre 3 **Affaires politiques**

Missions politiques spéciales

Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq

Rapport du Secrétaire général

Résumé

On trouvera dans le présent rapport le projet de budget révisé pour 2025 concernant la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, dont le montant total s'élève à 110 476 300 dollars (déduction faite des contributions du personnel).

Les ressources financières et humaines figurant dans le présent rapport sont demandées en lieu et place de celles présentées par le Secrétaire général dans son rapport du 20 mai 2024 ([A/79/6 \(Sect. 3\)/Add.6](#)).

L'Assemblée générale est invitée à approuver le projet de budget révisé et à ouvrir un crédit supplémentaire de 110 476 300 dollars au chapitre 3 (Affaires politiques) et de 818 000 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du budget-programme de 2025.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Vue d'ensemble de la Mission	3
A. Projet de plan-programme pour 2025 et exécution du programme en 2023*	3
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2025**	17
1. Montant total des ressources nécessaires	17
2. Effectifs nécessaires	19
3. Ressources financières	30
4. Analyse des ressources nécessaires	31
II. Situation du fonds d'affectation spéciale pour la construction et la rénovation du complexe intégré des Nations Unies à Bagdad	37
III. État d'avancement des travaux de réaménagement du bâtiment de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq à Koweït	38
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	38
 Annexes	
I. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale	40
II. Organigramme et répartition des postes pour 2025	41

* La partie consacrée au projet de plan-programme pour 2025 est soumise à l'Assemblée générale pour examen, conformément aux procédures et pratiques budgétaires établies et dans le respect des dispositions du paragraphe 7 de la résolution [77/267](#).

** Comme demandé au paragraphe 10 de la résolution [77/267](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

I. Vue d'ensemble de la Mission

A. Projet de plan-programme pour 2025 et exécution du programme en 2023

Orientations générales

Mandats et considérations générales

1. La Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) a été créée pour fournir des conseils, un appui et une assistance au Gouvernement et au peuple irakiens, de manière à favoriser un dialogue politique inclusif et la réconciliation aux niveaux national et local. Son mandat est défini dans les résolutions [1483 \(2003\)](#), [1500 \(2003\)](#), [1770 \(2007\)](#) et [2107 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité, lequel l'a reconduit dans ses résolutions ultérieures, la plus récente étant la résolution [2732 \(2024\)](#).
2. Dans sa résolution [2732 \(2024\)](#), le Conseil de sécurité a décidé de proroger le mandat de la MANUI pour une ultime période de 19 mois prenant fin le 31 décembre 2025. Il a également prié le Secrétaire général de rationaliser les tâches de la MANUI, laquelle devrait désormais : a) fournir des conseils, un appui et une aide technique au Gouvernement irakien dans le cadre des élections, avec la participation pleine, égale, sûre et véritable des femmes ; b) favoriser les avancées en vue du règlement définitif des questions en suspens entre l'Iraq et le Koweït, conformément à la résolution [2107 \(2013\)](#), le Secrétaire général étant prié d'établir et de lui présenter, d'ici au 31 mai 2025, des recommandations en vue de la mise en place d'un mécanisme de suivi qui permettrait d'appuyer la poursuite desdites avancées au cas où ces questions ne seraient pas réglées à l'expiration du mandat de la MANUI ; c) promouvoir, appuyer et faciliter, en coordination avec le Gouvernement irakien, les activités de développement et les tâches humanitaires ; d) promouvoir la protection des droits humains et la lutte contre l'impunité.
3. Dans la même résolution, le Conseil a prié le Secrétaire général d'établir, d'ici au 31 décembre 2024 et en consultation avec le Gouvernement irakien, un plan de transition et de liquidation, assorti d'une date de fin pour les activités de liquidation à mener en Iraq, afin que la MANUI puisse commencer à transférer ses tâches et à réduire et retirer son personnel et ses biens en bon ordre et en toute sécurité.
4. Le plan de transition et de liquidation de la MANUI présenté par le Secrétaire général au Conseil de sécurité le 24 décembre 2024 ([S/2024/966](#), annexe) s'est inspiré de la politique de transition et des orientations de planification de l'ONU et s'est appuyé sur les documents existants relatifs à la transition de la MANUI, conformément au mandat que lui conférait la résolution [2732 \(2024\)](#) du Conseil de sécurité, l'examen stratégique indépendant de la MANUI ([S/2024/270](#), annexe) ainsi que l'analyse commune de pays de 2023 et le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable concernant l'Iraq. Trois priorités stratégiques ont été fixées dans le cadre de la transition afin d'orienter les activités des entités des Nations Unies en Iraq pendant le retrait progressif de la MANUI avant le 31 décembre 2025 et de reconfigurer la présence des Nations Unies après le départ de la Mission : a) la bonne exécution du mandat ; b) le transfert des tâches à l'appui de la préservation des acquis et du maintien de l'aide de l'ONU ; c) le retrait sûr et progressif d'ici au 31 décembre 2025.
5. Le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui rendre compte tous les six mois, soit trois fois au total, le premier rapport devant lui être présenté avant le 30 novembre 2024, des progrès accomplis en vue du transfert intégral des tâches de la MANUI et de ses fonctions résiduelles.

Programme de travail

Objectif

6. L'objectif auquel la Mission contribue est d'instaurer durablement la paix, la sécurité et le développement, tout en réaffirmant l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq, et, parallèlement, de procéder à une réduction échelonnée de son personnel et de ses biens et au transfert de ses tâches au Gouvernement iraquien et à l'équipe de pays des Nations Unies, et ce, en bon ordre et en toute sécurité.

Stratégie et facteurs externes pour 2025

7. Afin de contribuer à l'objectif susmentionné, et dans le cadre de l'exécution de son mandat et de la réduction échelonnée de son personnel et de ses biens, la Mission, conformément aux dispositions de la résolution [2732 \(2024\)](#) du Conseil de sécurité, devra s'acquitter des tâches suivantes :
 - a) Fournir des conseils et une aide techniques devant permettre de renforcer les institutions électorales iraqiennes et d'accompagner les préparatifs et processus électoraux, notamment en vue des prochaines élections à la Chambre des députés, qui devraient avoir lieu au troisième trimestre de 2025, d'appuyer la participation politique des femmes et de produire régulièrement des examens techniques et, aux fins des rapports qu'établit périodiquement le Secrétaire général, des comptes rendus détaillés de la préparation et de l'organisation des élections ;
 - b) Encourager et contribuer à favoriser les avancées en vue du règlement définitif des questions en suspens entre l'Iraq et le Koweït, notamment la restitution des biens koweïtiens et des archives nationales, ainsi que le rapatriement ou le retour de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers ou de leurs dépouilles, conformément à la résolution [2107 \(2013\)](#) ;
 - c) Coopérer avec l'Iraq et le Koweït pour donner suite à la demande formulée par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2732 \(2024\)](#), à savoir que le Secrétaire général lui fasse, d'ici au 31 mai 2025, des recommandations en vue de la mise en place d'un mécanisme de suivi qui permettrait d'appuyer la poursuite des avancées aux fins du règlement définitif des questions en suspens entre l'Iraq et le Koweït, notamment la restitution des biens koweïtiens et des archives nationales, ainsi que le rapatriement ou le retour de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers ou de leurs dépouilles, conformément à la résolution [2107 \(2013\)](#), au cas où ces questions ne seraient pas réglées à l'expiration du mandat de la MANUI ;
 - d) Aider le Gouvernement iraquien à lutter contre l'impunité et à protéger les droits humains, les droits des groupes vulnérables, notamment les femmes, les enfants, les minorités ethniques, religieuses et autres, les personnes handicapées et les personnes déplacées, afin d'instaurer un plus grand climat de confiance entre le Gouvernement, les institutions judiciaires, la société civile et les citoyens ;
 - e) Agir en faveur de la protection et de la promotion des droits humains conformément à la Constitution du pays et aux obligations internationales ;
 - f) Fournir un appui technique en vue de renforcer les capacités et les politiques institutionnelles visant à protéger l'espace civique et démocratique et les droits et libertés fondamentaux, promouvoir la réforme du droit pénal et des politiques y relatives et l'adoption de mesures veillant à assurer le respect des procédures régulières et du droit à un procès équitable et concourir à amener les auteurs à répondre de leurs actes et à garantir des réparations pour les victimes, notamment les victimes de violences fondées sur le genre, de violences domestiques et de violences sexuelles liées aux conflits ;
 - g) Promouvoir, appuyer et faciliter les activités de développement et les tâches humanitaires, notamment le recensement et la coordination efficace de solutions durables pour les personnes

- déplacées ou rapatriées, en concertation avec le Gouvernement iraquien et conformément au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2025-2029) ;
- h) Assurer le transfert des responsabilités relevant de son mandat conformément au plan de transition et de liquidation du Secrétaire général (S/2024/966, annexe) ;
 - i) Procéder à une réduction de son personnel et de ses biens en bon ordre et en toute sécurité, en veillant à ce que le retrait échelonné soit équilibré et lui permette de disposer de capacités suffisantes pour exécuter comme il se doit les activités qui lui ont été confiées et transférer ses responsabilités de sorte que la Mission puisse être fermée au 31 décembre 2025 ;
 - j) Planifier et entamer la liquidation de ses biens, les tâches résiduelles de liquidation devant être achevées avant la fin du mois de septembre 2026.
8. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Amélioration et pérennisation de la capacité des institutions électorales iraqiennes à organiser des élections libres et régulières dirigées et contrôlées par l'Iraq, notamment les prochaines élections à la Chambre des députés, assorties d'un renforcement de la participation de la population générale, et notamment des femmes, aux élections, et acceptation des résultats par le peuple ;
 - b) Avancées continues en vue du rapatriement de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers ou de leurs dépouilles et de la restitution des biens koweïtiens, notamment des archives nationales ;
 - c) Formulation par le Secrétaire général, le 31 mai 2025 au plus tard, conformément aux dispositions de la résolution 2732 (2024), de recommandations à l'intention du Conseil de sécurité en vue de la mise en place d'un mécanisme de suivi qui permettrait d'appuyer la poursuite des avancées en vue du règlement définitif des questions en suspens entre l'Iraq et le Koweït, notamment la restitution des biens koweïtiens et des archives nationales, ainsi que le rapatriement ou le retour de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers ou de leurs dépouilles, conformément à la résolution 2107 (2013), au cas où ces questions ne seraient pas réglées à l'expiration du mandat de la MANUI ;
 - d) Augmentation du nombre de poursuites et de sanctions pour violations des droits humains, et respect des normes et principes relatifs aux droits humains fondamentaux ;
 - e) Préservation et élargissement de l'espace civique et démocratique, notamment de la liberté d'expression et du droit de réunion pacifique ;
 - f) Respect accru des normes de procès équitable et des garanties d'une procédure régulière, et augmentation du nombre de poursuites et de sanctions pour faits de violence domestique ou fondée sur le genre ;
 - g) Coordination de l'aide au développement, en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, au moyen des mécanismes de coordination nationaux et locaux et conformément au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2025-2029), y compris un appui continu à des solutions durables pour les personnes déplacées ou rapatriées, en particulier celles revenant de Hol ou d'autres sites du nord et de l'est de la République arabe syrienne ;
 - h) Réduction échelonnée du personnel et des biens, en bon ordre et en toute sécurité, et transfert des tâches au Gouvernement iraquien et aux acteurs concernés de l'équipe de pays des Nations Unies.
9. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, la MANUI se concerta avec des donateurs internationaux et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, dont 23 sont résidents et 5 non résidents. Les domaines de travail à cet égard comprennent la réforme économique, l'appui aux institutions et mécanismes électoraux iraqiens et le renforcement de leurs capacités, le développement durable et la lutte contre les changements climatiques. La Mission facilite également

la coordination des activités menées avec des institutions financières internationales telles que la Banque mondiale, la Société financière internationale et le Fonds monétaire international. Elle guide ainsi des organes nationaux essentiels chargés du développement ou de l'action humanitaire (Comité exécutif pour le relèvement, la reconstruction et le développement, Forum des partenaires de développement, Équipe spéciale chargée de la stabilisation, Groupe de travail pour le retour des personnes déplacées, Comité de coordination des organisations non gouvernementales pour l'Iraq et Partenariat « Prospects », par exemple) ou participe à leurs activités.

10. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la Mission collabore avec l'équipe de pays des Nations Unies dans le cadre d'un large éventail d'activités visant à promouvoir et à protéger les droits humains et l'état de droit, en particulier en ce qui concerne les questions liées aux femmes et aux minorités ethniques et religieuses ou ayant trait aux violations graves commises contre des enfants dans les situations de conflit armé. Elle collabore en particulier avec l'équipe de pays des Nations Unies pour aider les administrations nationales et locales à lutter contre les discours de haine, à promouvoir la cohésion sociale et à sensibiliser aux conséquences de l'extrémisme violent. En outre, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), elle aide le Gouvernement iraquien à suivre les procès pour corruption et à réformer le secteur de la sécurité, ainsi qu'à renforcer les capacités des institutions électorales du pays.
11. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2025 :
 - a) Les conditions de sécurité permettent d'avoir accès aux interlocuteurs nationaux concernés, à la société civile et aux principales parties prenantes dans le cadre de l'exécution du mandat, et les événements qui surviennent dans la région au sens large n'ébranlent pas la stabilité politique interne de l'Iraq et n'ont pas d'incidence notable sur les conditions de sécurité et sur la capacité de la mission de réduire progressivement les effectifs de son unité de gardes des Nations Unies et son personnel civil ;
 - b) Les élections parlementaires à la Chambre des députés se déroulent comme prévu au quatrième trimestre de 2025, conformément aux délais prévus par la Constitution iraquienne ;
 - c) Le Gouvernement iraquien collabore pleinement avec les entités des Nations Unies présentes en Iraq au sujet de la coopération technique et de la surveillance du respect des droits humains et demeure résolu à promouvoir, à respecter et à protéger les droits humains et l'état de droit, notamment en prenant des mesures visant à protéger et à élargir l'espace civique et démocratique, en promulguant des textes législatifs et en adoptant des politiques et plans d'action conformes à la Constitution et aux engagements internationaux de l'Iraq ;
 - d) Le Gouvernement iraquien montre sa volonté de promouvoir les droits des femmes et l'égalité des genres, notamment en présentant des projets de loi à cette fin et en mettant en place des mécanismes institutionnels solides d'établissement des responsabilités vis-à-vis des engagements pris pour promouvoir les femmes dans tous les domaines, y compris leur participation politique ;
 - e) Le Gouvernement iraquien est favorable au contrôle des détentions et des procès et s'engage à respecter les garanties de procédure et les droits de la défense dans le cadre des mesures qu'il a prises pour promouvoir l'état de droit ;
 - f) Le Gouvernement iraquien s'emploie à améliorer la prestation de services, en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, et à œuvrer à l'application du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2025-2029), en s'attaquant aux causes profondes des troubles sociaux, notamment en encourageant activement les jeunes à participer pleinement à la vie de la société et en leur offrant des possibilités d'emploi.
12. La Mission prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits, ses activités de collecte de données et ses résultats, selon qu'il convient et à l'appui des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. Elle encourage les acteurs institutionnels avec lesquels elle collabore aux niveaux fédéral et régional à prendre en compte les questions de genre en

mettant l'accent sur le renforcement de la représentation des femmes et de leur participation à la vie politique, aux processus électoraux et à la prise de décisions. Elle copréside l'Équipe spéciale de la problématique femmes-hommes pour l'Iraq avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et offre son appui au Groupe consultatif des femmes, qui se compose d'éminentes défenseuses iraqiennes des droits humains, d'anciennes politiciennes, d'expertes des médias et de militantes de la société civile, utilisant ces plateformes pour créer des synergies entre les entités des Nations Unies présentes en Iraq afin de faire progresser les droits, l'égalité et l'autonomisation des femmes.

13. Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, la MANUI collabore avec le Gouvernement, les organisations de défense des droits des personnes handicapées et l'équipe de pays des Nations Unies pour promouvoir les droits de ces personnes, en mettant l'accent sur l'accessibilité, les perspectives d'emploi et l'accès aux services sociaux et aux services publics. Par ailleurs, elle agit en faveur de l'application des recommandations formulées par les mécanismes des Nations Unies chargés des droits humains concernant les droits des personnes handicapées. Dans le cadre de son groupe de travail interne sur la Stratégie et de son plan d'action sur la question, elle prend des mesures pour créer un environnement de travail adapté aux besoins des personnes handicapées.

Exécution du programme en 2023

Facilitation du dialogue et de la participation politique inclusive

14. En 2023, conformément au mandat que lui a confié le Conseil de sécurité par ses résolutions [2621 \(2022\)](#) et [2682 \(2023\)](#), la MANUI a encouragé l'élaboration et l'exécution d'un programme gouvernemental fondé notamment sur la lutte contre la corruption et les réformes socioéconomiques et faisant de la poursuite de l'édification de l'État une priorité, et a plaidé en faveur d'un dialogue politique inclusif ainsi que de la réconciliation aux niveaux national et local. Elle a mis à profit ses bons offices pour promouvoir le dialogue autour de questions telles que la coopération en matière de sécurité, le climat et d'autres questions essentielles entre l'Iraq et les États voisins, notamment en collaborant avec un certain nombre d'acteurs dans le cadre de l'accord sur la sécurité des frontières entre la République islamique d'Iran et l'Iraq. Elle a collaboré avec les principales parties prenantes, notamment les partis politiques, la société civile, les femmes, les jeunes et les minorités, dans chaque province, avant et après les élections aux conseils provinciaux, afin de favoriser une plus grande participation politique et de planifier le renforcement des capacités de ces organes représentatifs locaux nouvellement élus en 2024.
15. Au cours de l'exercice, la Mission a fourni une assistance technique intégrée et un appui consultatif à la Haute Commission électorale indépendante en vue d'organiser de manière ordonnée les élections aux conseils provinciaux, les premières en 10 ans, qui ont eu lieu le 18 décembre 2023. La MANUI a offert ses bons offices et des conseils techniques aux fins de la préparation des élections parlementaires de la région du Kurdistan, qui se sont tenues en octobre 2024.
16. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 1).

Tableau 1
Mesure des résultats

<i>2021 (résultat effectif)</i>	<i>2022 (résultat effectif)</i>	<i>2023 (résultat effectif)</i>
Le Gouvernement iraquien a respecté l'engagement qu'il avait pris d'organiser des élections législatives nationales anticipées. Les autorités électorales ont adopté	Un gouvernement comprenant trois femmes ministres a été formé, ce qui constitue un pas important vers l'inclusivité. Un programme de travail a été élaboré, qui reflète les	Le Gouvernement iraquien a poursuivi l'exécution de son programme de travail, qui vise à mettre en place des réformes institutionnelles et économiques et à

<i>2021 (résultat effectif)</i>	<i>2022 (résultat effectif)</i>	<i>2023 (résultat effectif)</i>
des mesures améliorées pour le déroulement du scrutin et pour le dépouillement et la publication des résultats, ce qui, combiné à la surveillance internationale dont ont bénéficié les élections, a permis de rendre les opérations électorales plus transparentes. Les contentieux électoraux ont été traités par les voies légales appropriées avant que les résultats des élections ne soient ratifiés le 27 décembre 2021	aspirations du Gouvernement et de la population iraquienne et met l'accent sur la lutte contre la corruption et le chômage et l'amélioration des services publics. Le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan ont continué de traiter les questions en suspens et pris des mesures en vue d'engager un dialogue structuré	régler de vieux problèmes internes, tels que les relations entre Bagdad et Erbil. L'Iraq a organisé des élections aux conseils provinciaux, les premières en 10 ans, de manière à reconstituer les structures de gouvernance représentatives au niveau provincial. La Chambre des députés a adopté une loi budgétaire fédérale pour trois exercices, de 2023 à 2025

Résultats escomptés pour 2025

Résultat 1 : poursuite de la facilitation du dialogue et de l'assistance électorale

Exécution du programme en 2023 et cible pour 2025

17. En 2023, la MANUI a fourni une assistance technique électorale et un appui consultatif aux institutions électorales iraquiennes pour l'organisation des élections aux conseils provinciaux de 2023, les premières du genre depuis 2013. La Mission a offert ses bons offices pour favoriser le dialogue politique inclusif en Iraq. Le Gouvernement a continué d'appliquer son programme, qui vise à instaurer des réformes institutionnelles et économiques, y compris l'adoption d'un budget triennal et la tenue d'élections aux conseils provinciaux, répondant ainsi aux demandes de réforme de la population iraquienne, ce qui a permis à la Mission d'atteindre sa cible pour 2023. La Mission a défendu la cause d'une véritable participation politique des femmes et noué un dialogue avec le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan pour promouvoir un dialogue structuré entre Bagdad et Erbil et avancer sur la voie du règlement des questions en suspens entre l'Iraq et le Koweït.
18. Dans le cadre de l'exécution de son mandat actuel, qui lui a été confié par le Conseil de sécurité dans la résolution [2732 \(2024\)](#), la Mission s'acquittera des tâches suivantes : aider le pays à organiser les prochaines élections à la Chambre des députés, qui devraient avoir lieu au quatrième trimestre de 2025, notamment en encourageant la participation politique véritable des femmes et des jeunes ; faciliter le dialogue et les avancées en vue du règlement définitif des questions en suspens entre l'Iraq et le Koweït, notamment la restitution des biens koweïtiens et des archives nationales, ainsi que le rapatriement ou le retour de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers ou de leurs dépouilles, conformément à la résolution [2107 \(2013\)](#) ; fournir un appui concernant la demande faite par le Conseil de sécurité au Secrétaire général de lui présenter, d'ici au 31 mai 2025, des recommandations en vue de la mise en place d'un mécanisme de suivi qui permettrait d'appuyer la poursuite desdites avancées au cas où ces questions ne seraient pas réglées à l'expiration du mandat de la Mission.
19. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2025, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 2).

Tableau 2
Mesure des résultats

2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat escompté)	2025 (résultat escompté)
<p>Répondant aux demandes de réforme de la population, le Gouvernement iraquien a tenu l'engagement qu'il avait pris d'organiser des élections législatives nationales anticipées. Les autorités électorales ont adopté des mesures améliorées pour le déroulement du scrutin et pour le dépouillement et la publication des résultats, ce qui a contribué à ce que le peuple accepte plus facilement le résultat des élections. Les contentieux électoraux ont été traités par les voies légales appropriées avant que les résultats des élections ne soient ratifiés le 27 décembre 2021</p>	<p>La transition du pouvoir, longtemps retardée mais relativement pacifique, a permis la formation d'un nouveau gouvernement, dont le programme a pour objectif de relever des défis de longue date. Le Gouvernement iraquien s'est efforcé de mettre en œuvre les priorités qu'il s'était fixées et d'élaborer un budget qui soit à la hauteur de ces ambitions. Les évaluations menées à l'issue des élections ont abouti à la mise en place de mesures visant à améliorer la conduite et la gestion des futures élections et des institutions nationales</p>	<p>Le Gouvernement iraquien a continué d'appliquer un programme axé sur les réformes constitutionnelles et économiques et s'emploie à régler des questions en suspens depuis longtemps, comme l'état des relations entre Bagdad et Erbil. L'Iraq a organisé des élections aux conseils provinciaux, les premières en 10 ans, de manière à reconstituer les structures de gouvernance représentatives au niveau provincial. La Chambre des députés a adopté une loi budgétaire fédérale pour trois exercices, de 2023 à 2025</p>	<p>Dans le cadre du dialogue structuré entre Bagdad et Erbil, l'introduction de réformes juridiques et constitutionnelles permettant de faire avancer le règlement des questions en suspens est envisagée. La gouvernance fédérale devient plus inclusive et plus responsable, ce qui contribue à renforcer la confiance du public envers les dirigeants et les institutions politiques du pays. Des élections législatives régionales sont organisées dans la Région du Kurdistan, avec une participation plus forte et une meilleure acceptation des résultats, entraînant un renforcement des structures représentatives de la région en matière de gouvernance</p>	<p>Les élections législatives fédérales à la Chambre des députés se déroulent conformément aux délais prévus par la Constitution iraquienne, la participation des électeurs, la transparence des résultats et le jugement des recours électoraux bénéficiant de nouvelles mesures juridiques et réglementaires. L'Iraq avance sur la voie du règlement définitif des questions en suspens entre l'Iraq et le Koweït</p>

Résultat 2 : renforcement du respect de l'espace civique et démocratique, de la justice et du principe de responsabilité

Exécution du programme en 2023 et cible pour 2025

20. En 2023, le travail effectué par la Mission a contribué à favoriser la protection des droits humains et le respect de l'état de droit et à augmenter le nombre de poursuites et de sanctions pour violations des droits humains et atteintes à ces droits. La cible relative aux projets de loi a été partiellement atteinte, mais la Mission a continué de coopérer avec le Gouvernement pour renforcer les capacités institutionnelles, en l'invitant à appuyer une législation relative aux droits humains et en fournissant un appui technique à l'adoption de politiques et de mesures dans le domaine des droits humains. La MANUI a appliqué un programme visant à préserver et élargir l'espace civique, à protéger les droits

humains dans le domaine numérique et à renforcer le rôle des femmes journalistes et des professionnelles des médias dans la promotion des droits humains et la lutte contre les discours de haine. En mars 2023, le Gouvernement a signé un plan d'action pour la prévention de l'enrôlement et de l'utilisation d'enfants par les Forces de mobilisation populaire. Plus tard dans l'année, le Secrétaire général indiquait dans son rapport sur les enfants et les conflits armés (A/77/895-S/2023/363) que les Forces de mobilisation populaire avaient été retirées de la liste du Conseil de sécurité dans laquelle figuraient les groupes sanctionnés pour avoir enrôlé et utilisé des enfants.

21. Dans le cadre de l'exécution du mandat qui lui a été confié par le Conseil de sécurité dans la résolution 2732 (2024), la MANUI continuera de travailler avec le Gouvernement et d'autres parties prenantes pour promouvoir l'adoption d'une législation, de politiques et de mesures visant à renforcer la protection de l'espace civique et démocratique, y compris la liberté d'expression. Elle contribuera également à renforcer la capacité du système judiciaire à promouvoir l'établissement des responsabilités en cas de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits. Elle fournira un appui technique aux responsables de l'application des lois et aux institutions judiciaires et législatives afin qu'ils respectent davantage les normes internationales, et elle aidera l'Iraq à respecter ses engagements nationaux et internationaux et à coopérer davantage avec les mécanismes des Nations Unies chargés des droits humains.
22. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2025, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3).

Tableau 3
Mesure des résultats

2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat escompté)	2025 (résultat escompté)
Le Gouvernement iraquien a mis en œuvre le Plan d'action national de prévention de la torture et rend compte aux mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits humains des mesures concrètes prises pour promouvoir le respect des garanties de procédure permettant d'assurer un procès équitable	Le Gouvernement a indemnisé les familles de la plupart des personnes qui avaient été tuées lors des manifestations de 2019 et a fourni une assistance aux blessés. L'action menée pour établir les responsabilités est restée limitée, peu d'enquêtes sur les allégations de violations des droits humains et les atteintes à ces droits ayant abouti à des procès	Les projets de loi sur la liberté d'expression et les technologies de l'information sont en attente d'approbation. La deuxième lecture du projet de loi sur la liberté d'expression est terminée et celui-ci doit toujours être soumis au vote de la Chambre des députés	Le Gouvernement renforce l'impartialité et l'efficacité des mécanismes nationaux pour les rendre pleinement fonctionnels et promouvoir l'établissement des responsabilités en cas de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits, et adopte une législation visant à favoriser la protection des droits humains et de l'espace civique, ainsi que la protection contre les disparitions forcées	Le Gouvernement adopte des mesures visant à renforcer la capacité de l'appareil judiciaire de rendre justice aux victimes et d'établir les responsabilités en cas de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits, et se conforme aux normes internationales prévues pour protéger la liberté d'expression

Résultat 3 : retrait des effectifs et des moyens et transfert d'activités essentielles**Projet de plan-programme pour 2025**

23. Dans le cadre de l'exécution du mandat qui lui a été confié par le Conseil de sécurité dans la résolution 2732 (2024), la MANUI procédera au retrait échelonné de ses effectifs et moyens et commencera à transférer les activités qui lui ont été confiées au titre de son mandat conformément au plan de transition et de liquidation du Secrétaire général (S/2024/966, annexe). Elle fermera ses bureaux de Mossoul et de Kirkouk le 31 juillet 2025 au plus tard. Si ces bureaux n'existeront plus physiquement, la Mission continuera d'assurer les activités relevant du mandat en menant des missions ciblées et de courte durée dans les zones concernées. Les bureaux de Bassora, de Bagdad et d'Erbil resteront fonctionnels jusqu'à la cessation complète des activités de la MANUI, le 31 décembre 2025. En outre, le processus de retrait des effectifs et des moyens passera par : une réduction progressive de la présence de la MANUI tout au long de l'année 2025 ; le rapatriement du personnel en tenue ; le transfert des locaux communs et des activités de fond au Gouvernement iraquien et à l'équipe de pays des Nations Unies ; l'archivage ; la cession des biens.
24. Dans la mesure du possible, la MANUI transférera ses responsabilités dans les domaines de l'assistance électorale, des droits humains, des femmes et de la paix et de la sécurité, et de l'adaptation aux changements climatiques à l'équipe de pays des Nations Unies et aux interlocuteurs nationaux concernés. À cette fin, elle aidera l'équipe de pays à prendre en charge la gestion des installations communes des Nations Unies en Iraq, ainsi qu'à mobiliser des ressources pour préserver les acquis et veiller à ce que l'aide apportée par l'ONU au pays s'inscrive dans la durée. Il demeurera essentiel de poursuivre l'intégration du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2025-2029) et de continuer à aider l'Iraq à l'exécuter de façon coordonnée, en particulier en ce qui concerne les solutions durables pour les personnes déplacées ou rapatriées.
25. Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 4).

Tableau 4
Mesure des résultats

2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)	2025 (résultat escompté)
–	–	–	Concertation avec le Gouvernement iraquien concernant la transition. Établissement définitif d'un plan de transition et de liquidation	Transfert des activités liées à l'assistance électorale, aux droits humains, aux femmes et à la paix et à la sécurité, et à l'adaptation aux changements climatiques à l'équipe de pays des Nations Unies, conformément au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2025-2029) Retrait progressif, en bon ordre et en toute sécurité, du personnel et des biens de la MANUI d'ici au 31 décembre 2025

Produits

26. On trouvera dans le tableau 5 les produits retenus pour la Mission.

Tableau 5

Produits retenus pour la période 2023-2025, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits livrés : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>	<i>Produits prévus : 2025</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	4	3	3	2
1. Rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité	4	3 ^a	3	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	4	3	3	2
2. Séances du Conseil de sécurité	4	3	3	2
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	24	17	25	16
3. Organisation d'activités d'information du public dans tout le pays visant à renforcer la cohésion sociale et l'état de droit, le développement socioéconomique, le développement à plus long terme, le relèvement et la reconstruction	24	17	24	15
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	86	163	131	118
4. Ateliers sur les droits des femmes, la participation des femmes aux processus électoraux et à la vie politique, et les objectifs de développement durable	5	6	5	5
5. Ateliers de formation et activités de sensibilisation sur les techniques de médiation et de négociation, le rôle des femmes dans la paix et la sécurité, les élections transparentes et inclusives, les obligations en matière de communication de l'information prévues par les traités internationaux, la surveillance des droits humains et la communication de l'information correspondante, et les droits des femmes et des personnes en situation de handicap	66	142	116	110
6. Ateliers sur le dialogue et la participation politiques et l'émancipation politique des jeunes	15	15	10	–
7. Ateliers visant à dresser le bilan des dialogues sur les risques et la résilience liés à la sécurité climatique et à en faire l'examen	–	–	–	3
Publications (nombre de publications)	–	–	1	1
8. Rapports sur le renforcement de la participation des femmes à la vie politique et sur les difficultés et les besoins des Iraquiennes au moment où elles entrent en politique	–	–	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	139	140	119	92
9. Manuel sur la prise en compte des questions de genre dans les processus électoraux	1	–	–	–
10. Analyses des risques et études de cas sur l'adaptation au climat	–	–	–	2
11. Rapports sur les violations des droits humains et la situation en matière de droits humains en Iraq, les victimes civiles, le respect par le Gouvernement du droit des droits humains et du droit international humanitaire, la protection de l'enfance et les violences sexuelles liées aux conflits, le registre électoral biométrique et l'amélioration de la gestion des résultats des élections, ainsi que les principaux problèmes de développement, de stabilisation et de reconstruction dans les provinces	130	132	110	85

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits livrés : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>	<i>Produits prévus : 2025</i>
12. Manuel sur les élections destiné à la Haute Commission électorale indépendante	8	8	8	4
13. Documents de planification et documents techniques sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour l'Iraq et la stratégie commune de mobilisation des ressources, ainsi que sur le soutien stratégique apporté au programme gouvernemental de reconstruction et de stabilisation (programme de relèvement et de résilience)	–	–	1	1
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête (nombre de missions)	320	320	320	140
14. Missions de contrôle des institutions de maintien de l'état de droit, notamment des lieux de détention et des procès, à Bagdad et à Erbil	180	180	180	50
15. Missions d'établissement des faits sur l'administration de la justice au sein du système judiciaire et auprès des responsables de l'application des lois afin d'assurer le suivi des cas de violations présumées des droits humains	85	85	85	55
16. Missions de surveillance relatives aux violences sexuelles liées aux conflits et aux enfants touchés par les conflits armés, ainsi qu'à la protection des droits des minorités, des personnes déplacées et des personnes en situation de handicap, dont des échanges avec environ quatre organisations s'occupant de questions relatives aux droits des personnes handicapées	55	55	55	35

C. Activités de fond

Mobilisation : assistance électorale ; facilitation des avancées en vue du rapatriement de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers ou de leurs dépouilles et de la restitution des biens koweïtiens, notamment des archives nationales ; promotion de la représentation des femmes et des jeunes et de leur participation à la vie politique et aux processus électoraux.

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations et conseils sur les initiatives de réforme électorale et législative et le contrôle parlementaire ; conseils et concertations visant à renforcer les capacités des institutions électorales iraqiennes et la confiance du public dans ces institutions ; consultations sur les questions de stabilisation, de reconstruction et de développement ; consultations et activités de sensibilisation sur des questions relatives aux droits humains, en particulier concernant la protection des libertés de réunion et d'expression, les droits des femmes et des minorités, la protection contre les disparitions forcées, la protection de l'enfance et l'administration de la justice ; entretiens réguliers avec des interlocuteurs nationaux et le Groupe de travail des Nations Unies sur les périodes de transition concernant les progrès faits, et rapports réguliers sur les activités de transition, de retrait et de liquidation.

Bases de données et supports numériques : base de données sur les cas de violence à l'égard des femmes dans la sphère politique recensés dans le contexte des élections législatives de 2025 ; utilisation et maintenance du système géospatial d'appréciation de la situation, de sorte que la Mission dispose d'un système de gestion de l'information normalisé pour les faits et événements devant faire l'objet d'un suivi.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : manifestations spéciales autour de certaines journées des Nations Unies ; organisation d'activités de sensibilisation de la population sur la transition des efforts humanitaires vers des solutions durables et le développement durable, notamment en ce qui concerne les changements climatiques ; supports d'information à l'appui d'une approche commune des Nations Unies ; bulletin d'information bimensuel et annuaire des travaux des Nations Unies en Iraq ; supports d'information établis par des entités des Nations Unies sur les objectifs de développement durable ; revues des médias deux fois par jour ; renforcement des capacités des professionnels des médias iraqiens en matière de lutte contre la désinformation et la désinformation sur les médias sociaux.

Relations extérieures et relations avec les médias : conférences de presse, communiqués de presse et articles de presse, dont des articles d'opinion, en trois langues, sur les travaux de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies. En ce qui concerne la transition et la liquidation, mise en œuvre d'une stratégie de communication visant à faciliter les interactions avec les acteurs nationaux et les partenaires internationaux, l'objectif étant d'assurer la cohérence des messages de toutes les entités des Nations Unies, de mettre en avant la continuité du partenariat avec le Gouvernement et le peuple iraqiens après le départ de la MANUI, et de continuer à lutter contre la désinformation, la désinformation et les discours haineux.

Plateformes numériques et contenus multimédias : diffusion d'informations au moyen du site Web de la Mission et des comptes de médias sociaux, y compris des produits multimédias portant sur la Mission ; deux fiches d'information et un document regroupant les questions fréquemment posées sur les élections en Iraq et le rôle de l'ONU dans leur organisation, ainsi que sur les Nations Unies en Iraq et les réunions ayant trait à l'Iraq ; participation à des campagnes touchant l'ensemble des entités des Nations Unies et diffusion de produits provenant du Siège de l'Organisation des Nations Unies ; archivage des supports de communication de la Mission, en tant que responsable du site Web de pays des Nations Unies et des plateformes de médias sociaux pour l'Iraq, et en collaboration avec le Groupe des Nations Unies pour le développement durable et le Bureau du Coordonnateur résident, élaboration d'une stratégie commune de communication et de sensibilisation des Nations Unies qui soit conforme au nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2025-2029).

E. Activités d'appui

Administration et logistique : poursuite de la réduction progressive et échelonnée des effectifs et des moyens de la Mission, notamment la fermeture des sites d'opérations et la cessation de service échelonnée des membres du personnel, conformément au plan de transition et de liquidation de la Mission.

^a Conformément à la résolution 2732 (2024) du Conseil de sécurité, la périodicité des rapports soumis au Conseil est passée de quatre à trois rapports et réunions par an.

Activités de la Mission pendant la phase de retrait

27. Conformément à son plan de transition et de liquidation (S/2024/966, annexe), la MANUI a commencé à transférer ses responsabilités au Gouvernement iraquien et à l'équipe de pays des Nations Unies, en veillant à procéder au retrait du personnel et à la fermeture des sites tout en maintenant les capacités nécessaires pour s'acquitter correctement des responsabilités relevant de son mandat jusqu'au 31 décembre 2025.

Fermeture des sites d'opérations de la Mission

28. Étant donné que la MANUI a besoin de capacités soutenues tout au long de l'année pour mener à bien les tâches qui lui ont été confiées, en tenant compte d'un pic d'activité en octobre et novembre 2025 lié à l'assistance électorale, la Mission abordera la fermeture des sites d'opérations l'un après l'autre, comme suit :
- Phase 1 : fermeture du bureau de Mossoul le 31 mars 2025 au plus tard (liquidation achevée au 31 mai 2025) et du bureau de Kirkouk le 30 avril 2025 au plus tard (liquidation achevée au 31 juillet 2025), ce qui entraînera une réduction de 48 postes civils et le rapatriement de 88 membres de l'unité de gardes des Nations Unies le 31 juillet 2025 au plus tard. En dépit de la fermeture des sites d'opérations de Mossoul et de Kirkouk, les activités relevant du mandat nécessiteront de maintenir une présence sur ces sites, car les autres activités relevant du mandat de la Mission continueront d'être menées sur l'ensemble du territoire. À cette fin, tout en procédant à la cessation de service du personnel de sécurité et d'appui à la mission, il faudra maintenir dans ces secteurs un petit nombre de personnes chargées de l'assistance électorale, de l'établissement de rapports politiques, de la protection des droits humains et de la facilitation de l'aide au développement.
 - Phase 2 : fermeture des sites de Bassora, de Bagdad et d'Erbil le 31 décembre 2025 au plus tard, ce qui se traduira par la cessation de service du personnel civil restant et le rapatriement du reste du personnel de l'unité de gardes des Nations Unies ; il convient de noter que la majeure partie du personnel est nécessaire jusqu'après les élections parlementaires prévues pour le quatrième trimestre de 2025. Du fait de l'attrition naturelle du personnel, il faudra examiner en continu les capacités au regard des besoins en personnel de la Mission pour l'exécution des fonctions essentielles.
29. Jusqu'à la fin de la période de liquidation, le Bureau d'appui commun de Koweït devra fournir un appui pour les services administratifs (principalement les ressources humaines et les finances) afin

de traiter les départs du personnel, la cession des actifs et les factures et les demandes de paiement des fournisseurs.

Rapatriement des agents en tenue

30. Dans sa résolution 2732 (2024), le Conseil de sécurité a décidé d'autoriser, pour une période à déterminer conformément aux procédures administratives prévues par le Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, le maintien d'unités de gardes composées d'effectifs existants de la MANUI, lesquelles seraient chargées de protéger le personnel, les installations et les biens de la Mission, y compris pendant la phase de liquidation.
31. Un contingent de 88 agents en tenue de l'unité de gardes des Nations Unies sera rapatrié d'Iraq dans le cadre de la fermeture prévue des bureaux de Mossoul et de Kirkouk au titre de la phase 1, qui doit s'achever le 31 juillet 2025 au plus tard. Un contingent sera également rapatrié de Bagdad à la fin de la phase 2, et 127 agents en tenue auront quitté les locaux de la MANUI à Bagdad le 31 décembre 2025 au plus tard. Pour la période de liquidation, conformément à la résolution 2732 (2024), il est proposé que 30 agents en tenue restent à Bagdad jusqu'au 30 septembre 2026 au plus tard.

Transfert des responsabilités

32. La Mission travaillera en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies de sorte que la transition se déroule conformément au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2025-2029), dans la mesure du possible. À cet égard, elle a participé à l'élaboration du Plan-cadre et coopère de manière intégrée avec les équipes de gestion des programmes de l'équipe de pays des Nations Unies qui sont chargées de coordonner les activités menées par l'équipe de pays au titre du Plan-cadre.

Transfert des locaux communs

33. La MANUI dispose de trois sites à Bagdad, à savoir le Complexe intégré des Nations Unies à Bagdad, le complexe de Tamimi et la Base de soutien avancée à l'aéroport international de Bagdad, ainsi que des bureaux ou complexes à Bassora, Erbil, Kirkouk et Mossoul.
34. Le Gouvernement iraquien a donné à l'équipe de pays la permission de conserver le Complexe intégré de Bagdad et le complexe d'Erbil après le départ de la MANUI. Un mémorandum d'accord sera conclu entre l'équipe de pays des Nations Unies, représentée par le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, et le Gouvernement iraquien pour que l'équipe de pays puisse continuer à utiliser ces sites. Les autres sites, à Mossoul, à Kirkouk, à l'aéroport international de Bagdad et à Tamimi seront restitués aux autorités compétentes en étroite concertation avec le Gouvernement iraquien.
35. La MANUI reste le principal prestataire de services de l'équipe de pays des Nations Unies dans les complexes intégrés de Bagdad, d'Erbil et de Kirkouk. Elle travaille avec l'équipe de pays pour déterminer quels sont les organismes chefs de file qui s'occuperont de la gestion des services et des locaux communs, y compris les obligations contractuelles et les entreprises extérieures, afin de veiller à ce que la présence et les activités des Nations Unies s'inscrivent dans la durée. Conformément au plan de transition, elle a déjà transféré au PNUD la gestion du budget de sécurité financé selon le principe du partage des dépenses locales et du personnel associé. D'ici à la fin de 2025, les fonctions afférentes aux services communs et à l'unité de gardes seront transférées à l'organisme chef de file désigné par le Bureau du Coordonnateur résident en consultation avec l'équipe de pays des Nations Unies.

Cessation de service de membres du personnel civil et maintien de capacités suffisantes pour la bonne exécution du mandat

36. L'effectif approuvé de la MANUI pour 2024 s'établissait à 776 postes et emplois, dont 278 de fonctionnaire soumis à recrutement international, 124 d'administrateur(trice) soumis à recrutement national (AN), 372 d'agent(e) local(e) (AL) et 2 de Volontaire des Nations Unies (VNU) recruté(e)

sur le plan national. Au 15 janvier 2025, l'effectif réel s'établissait à 636 personnes (soit 140 postes et emplois vacants) et il était proposé d'en supprimer 64 à compter du 1^{er} janvier 2025. Sur ses 636 membres du personnel en fonction, la Mission comptait 214 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 103 administrateurs recrutés sur le plan national, 317 agents locaux et 2 Volontaires des Nations Unies.

37. Au cours du retrait échelonné des effectifs, la MANUI procédera à la cessation de service progressive des 636 membres du personnel, sans négliger le fait qu'elle devra maintenir des capacités suffisantes pour continuer à mener à bien ses activités de fond, sachant que celles-ci connaîtront un pic avec la fourniture d'une assistance électorale pendant les semaines qui précéderont la fermeture de la Mission le 31 décembre 2025, et en tenant compte de l'attrition naturelle du personnel durant sa dernière année d'opérations, personnel qu'il sera difficile de remplacer du fait des ressources limitées et de la brièveté des périodes contractuelles. Elle entend réorienter ses capacités vers l'assistance électorale en fonction des besoins, en utilisant au mieux les ressources limitées dont elle dispose.
38. Il sera procédé à une cessation de service échelonnée pour 510 des 636 membres du personnel actuellement en fonction (1 SGA, 2 SSG, 1 D-2, 5 D-1, 10 P-5, 28 P-4, 23 P-3, 3 P-2, 83 SM, 93 AN, 259 AL et 2 VNU), dont 34 au plus tard le 31 mars 2025, 38 au plus tard le 31 juillet 2025 et 438 au plus tard le 31 décembre 2025. Les dépenses afférentes aux cessations de service, le cas échéant, devraient s'élever à 21 738 200 dollars. Conformément au Statut et Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies, les montants prévus aux fins du paiement des indemnités dues au moment de la cessation de service comprennent : a) l'indemnité de licenciement, la prime de réinstallation en lieu et place d'un envoi non accompagné, la prime de rapatriement, le voyage à la cessation de service et le versement en compensation de jours de congé annuel accumulés, pour le personnel recruté sur le plan international ; b) l'indemnité de licenciement et le versement en compensation de jours de congé annuel accumulés, pour le personnel recruté sur le plan national.
39. Il est proposé de maintenir à partir du 31 décembre 2025 un effectif de 126 postes pour accompagner la liquidation et les activités connexes, dont 94 seront déployés essentiellement à Bagdad et 32 au Bureau d'appui commun de Koweït. La taille et la composition de l'équipe de liquidation de la MANUI seront présentées dans le projet de budget-programme pour 2026. L'analyse globale de l'état d'avancement des activités résiduelles de liquidation sera supervisée par le Département de l'appui opérationnel. Le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité coordonnera l'établissement des rapports sur la performance financière et l'exécution du budget et leur présentation aux organes délibérants.

Cession des actifs

40. La Mission a établi un plan préliminaire de cession des actifs qui guidera le processus conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière. En outre, un plan complet de cession des actifs est en cours d'élaboration. Il visera à orienter les options de cession, le cas échéant, et à garantir que toutes les activités de cession des biens, y compris le transfert des biens à l'équipe de pays des Nations Unies ou les donations au Gouvernement iraquien, sont formalisées, transparentes et pleinement conformes aux politiques et procédures en vigueur à l'ONU, et qu'elles tiennent compte des intérêts financiers de l'Organisation, de toutes les réglementations applicables et des enseignements tirés de processus de transition et de liquidation analogues. Conformément au plan préliminaire de cession des actifs, les actifs jugés excédentaires sont mis à la disposition d'autres missions.

Archivage des documents de la Mission

41. La MANUI poursuit ses progrès en matière d'archivage et de gestion des dossiers dans la perspective de sa transition et de sa fermeture. En coordination avec le Siège de l'ONU, les documents sont archivés et stockés en vue d'une utilisation ultérieure. En janvier 2025, la Mission avait achevé l'archivage de 20 % des documents physiques actuellement disponibles.
42. Des plans d'ingénierie, des manuels d'exploitation et des notes relatives au transfert des locaux sont en cours d'élaboration, en particulier pour les complexes d'Erbil et de Bagdad, et seront communiqués à l'équipe de pays des Nations Unies dans le cadre du processus de transition et de liquidation.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2025

1. Montant total des ressources nécessaires

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 6

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2023		2024		2025	Variation
	Crédits ouverts	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Montant nécessaire		2025-2024 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (4) - (3)	
Militaires et personnel de police	4 939,7	4 583,1	5 099,8	4 371,7		(728,1)
Personnel civil	75 964,9	79 306,4	76 928,7	93 942,0		17 013,3
Dépenses opérationnelles	16 006,0	15 110,2	16 098,0	12 162,6		(3 935,4)
Total (déduction faite des contributions du personnel)	96 910,6	98 999,7	98 126,5	110 476,3		12 349,8

Tableau 7

Réduction des effectifs

	Personnel recruté sur le plan international										Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies						
	SGA	SSG ^a	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Service mobile	Services généraux	Total partiel	AN	AL	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international		Volontaires recrutés sur le plan national		Total partiel	Total
Effectif approuvé pour 2024	1	2	1	6	16	45	51	5	151	–	278	124	372	496	–	–	2	2	2	776
Postes qu'il est proposé de supprimer, avec effet au 1 ^{er} janvier 2025	–	–	–	–	–	–	(3)	–	(10)	–	(13)	(12)	(39)	(51)	–	–	–	–	–	(64)
Postes proposés																				
Au 31 mars 2025	1	2	1	6	16	42	48	4	135	–	255	100	323	423	–	–	2	2	2	680
Au 31 juillet 2025	1	2	1	6	16	38	41	4	131	–	240	91	305	396	–	–	2	2	2	638
Au 31 décembre 2025	–	–	–	1	2	11	7	–	37	–	58	10	58	68	–	–	–	–	–	126
Variation nette	(1)	(2)	(1)	(5)	(14)	(34)	(44)	(5)	(114)	–	(220)	(114)	(314)	(428)	–	–	(2)	(2)	(2)	(650)

^a Les dépenses afférentes à un des postes sont prises en charge à parts égales par la Mission et le Bureau de la coordination des activités de développement.

43. Le montant des ressources demandées pour 2025 pour la MANUI s'élève à 110 476 300 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir : a) les dépenses afférentes aux militaires et au personnel de police (4 371 700 dollars) dans le cadre du retrait progressif du personnel de l'Unité de gardes des Nations Unies, qui comptera 245 personnes jusqu'au 31 juillet

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; G = agent(e) des services généraux ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e).

2025 et 157 personnes jusqu'au 31 décembre 2025 ; b) les dépenses de personnel civil (93 942 000 dollars), recouvrant les traitements, les dépenses communes de personnel et la prime de danger pour le retrait progressif de 636 membres du personnel actuellement en poste (214 membres du personnel recruté sur le plan international, 103 administrateurs recrutés sur le plan national, 317 agents locaux et 2 Volontaires des Nations Unies), dont les 510 personnes qui cesseront leur service de manière échelonnée en 2025, comme indiqué au paragraphe 37 ci-dessus et dans le tableau 9 ci-dessous, aucun financement n'étant demandé pour les 76 postes vacants ; c) les dépenses opérationnelles (12 162 600 dollars), qui se répartissent comme suit : consultants et services de consultants (158 300 dollars), voyages officiels (728 000 dollars), installations et infrastructures (4 743 000 dollars), transports terrestres (736 300 dollars), opérations aériennes (2 257 700 dollars), communication et informatique (2 270 200 dollars), santé (313 500 dollars) et fournitures, services et matériel divers (955 600 dollars).

44. L'augmentation des ressources demandées pour 2025 par rapport au montant des crédits ouverts pour 2024 tient à l'effet combiné des facteurs suivants :
- a) Une augmentation nette de 17 013 300 dollars des dépenses afférentes au personnel civil, imputable à la hausse des montants prévus au titre de la cessation de service ou du transfert vers un autre lieu d'affectation, qui est partiellement compensée par la diminution des dépenses prévues au titre des traitements et dépenses connexes en raison du retrait progressif du personnel au cours de l'année 2025 et de la suppression de 64 postes vacants au 1^{er} janvier 2025 ;
 - b) Une diminution nette de 728 100 dollars des dépenses afférentes aux militaires et au personnel de police, qui s'explique principalement par le rapatriement de 88 membres de l'Unité de gardes des Nations Unies d'ici au 31 juillet 2025, compte tenu de la fermeture prévue du bureau régional de Kirkouk ;
 - c) Une diminution nette de 3 935 400 dollars des dépenses opérationnelles, imputable à la réduction des ressources demandées pour : i) les opérations aériennes, en raison de la réduction de la flotte de la Mission, qui passe de deux avions approuvés pour 2024 à un avion proposé pour 2025 ; ii) les installations et les infrastructures, en raison du retrait progressif et de la fermeture des bureaux locaux de Mossoul et de Kirkouk, entraînant une réduction des dépenses afférentes à la location de locaux et aux services d'entretien ; iii) les communications et l'informatique, compte tenu d'une baisse de la demande en raison du transfert de matériel provenant de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD), ainsi que d'une diminution des besoins en pièces de rechange ; iv) les transports terrestres, étant donné qu'il ne sera pas nécessaire d'acheter des véhicules et compte tenu de la réduction des besoins en pièces de rechange, du fait de la réduction de la flotte de la Mission.

Taux de vacance

45. Les taux de vacance ayant servi à l'établissement du budget sont fondés sur les taux de vacance effectifs enregistrés au 15 janvier 2025, ajustés pour tenir compte de l'incidence de la suppression proposée de 64 postes vacants (notamment des postes vacants depuis longtemps, suivant la recommandation que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulée au paragraphe 25 de son rapport (A/79/7/Add.6) et que l'Assemblée générale a approuvée dans sa résolution 79/258) à compter du 1^{er} janvier 2025 et en tenant compte des 76 postes vacants restants.

Tableau 8
Taux de vacance

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2024</i>	<i>Taux de vacance moyen effectif pour 2024</i>	<i>Taux de vacance approuvé pour 2024</i>	<i>Effectifs proposés au 1^{er} janvier 2025</i>	<i>Taux de vacance effectif au 15 janvier 2025</i>	<i>Taux de vacance proposé pour 2025</i>
Militaires et personnel de police						
Contingents	245	0,0	0,0	245	0,0	0,0
Personnel civil						
Personnel recruté sur le plan international	278	19,1	13,3	265	23,0	19,2
Personnel recruté sur le plan national						
Administrateurs recrutés sur le plan national	124	12,1	9,8	112	16,9	8,0
Agents locaux	372	9,1	8,3	333	16,1	4,8
Volontaires des Nations Unies						
Volontaires recrutés sur le plan international	–	–	–	–	–	–
Volontaires recrutés sur le plan national	2	0,0	0,0	2	0,0	0,0
Total (personnel civil)	776	–	–	712	–	–

Tableau 9

Déploiement effectif et déploiement prévu (personnel militaire et postes et emplois pourvus)

	<i>Effectif approuvé pour 2024</i>	<i>15 janvier 2025</i>	<i>31 mars 2025</i>	<i>31 juillet 2025</i>	<i>31 décembre 2025</i>
Unité de gardes des Nations Unies	245	245	245	157	30
Total (personnel militaire)	245	245	245	157	30
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	278	214	205	191	58
Administrateurs recrutés sur le plan national	124	103	91	84	10
Agents locaux	372	317	304	287	58
Volontaires des Nations Unies	2	2	2	2	–
Total (personnel civil)	776	636	602	564	126

2. Effectifs nécessaires

46. Le tableau d'effectifs proposé pour 2025 prend en compte la suppression de 64 postes et emplois avec effet au 1^{er} janvier 2025 et la réduction progressive et échelonnée des effectifs, qui concernerait 207 postes d'agent(e) recruté(e) sur le plan international, 377 postes d'agent(e) recruté(e) sur le plan national et 2 postes de Volontaire des Nations Unies avant le 31 décembre 2025.
47. Avec la réduction progressive des effectifs, un effectif de 126 postes sera maintenu pour mener à bien les activités de liquidation à partir du 1^{er} janvier 2026, pour lesquelles un budget de liquidation sera présenté dans le cadre du projet de budget-programme pour 2026, comme indiqué au paragraphe 38 ci-dessus.
48. On trouvera à l'annexe II du présent rapport des organigrammes.

a) Représentant spécial du Secrétaire général

Tableau 10

Effectifs nécessaires : Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

	Personnel recruté sur le plan international										Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Service mobile	Services généraux	Total partiel	AN	AL	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national	Total partiel	Total
Équipe de direction du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général																		
Effectif approuvé pour 2024	1	-	-	-	1	-	1	-	2	-	5	-	-	-	-	-	-	5
Suppressions au 1 ^{er} janvier 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Postes proposés																		
Au 31 mars 2025	1	-	-	-	1	-	1	-	2	-	5	-	-	-	-	-	-	5
Au 31 juillet 2025	1	-	-	-	1	-	1	-	2	-	5	-	-	-	-	-	-	5
Au 31 décembre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation nette	(1)	-	-	-	(1)	-	(1)	-	(2)	-	(5)	-	-	-	-	-	-	(5)
Groupe de la protection des femmes																		
Effectif approuvé pour 2024	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1
Suppressions au 1 ^{er} janvier 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Postes proposés																		
Au 31 mars 2025	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1
Au 31 juillet 2025	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1
Au 31 décembre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation nette	-	-	-	-	(1)	-	-	-	-	-	(1)	-	-	-	-	-	-	(1)
Groupe des questions de genre																		
Effectif approuvé pour 2024	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1	2	-	2	-	-	-	3
Suppressions au 1 ^{er} janvier 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)	-	-	-	(1)
Postes proposés																		
Au 31 mars 2025	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1	1	-	1	-	-	-	2
Au 31 juillet 2025	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1	1	-	1	-	-	-	2
Au 31 décembre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation nette	-	-	-	-	(1)	-	-	-	-	-	(1)	(2)	-	(2)	-	-	-	(3)
Groupe de la protection de l'enfance																		
Effectif approuvé pour 2024	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1	1	-	1	-	-	-	2
Suppressions au 1 ^{er} janvier 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>											<i>Personnel recruté sur le plan national</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>				
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Total partiel</i>	<i>AN</i>	<i>AL</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Volontaires recrutés sur le plan international</i>	<i>Volontaires recrutés sur le plan national</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Total</i>
Postes proposés																		
Au 31 mars 2025	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1	1	-	1	-	-	-	2
Au 31 juillet 2025	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1	1	-	1	-	-	-	2
Au 31 décembre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation nette	-	-	-	-	-	(1)	-	-	-	-	(1)	(1)	-	(1)	-	-	-	(2)
Bureau du Chef de cabinet																		
Effectif approuvé pour 2024	-	-	1	-	2	2	5	-	2	-	12	9	4	13	-	-	-	25
Suppressions au 1 ^{er} janvier 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Postes proposés																		
Au 31 mars 2025	-	-	1	-	2	2	5	-	2	-	12	9	4	13	-	-	-	25
Au 31 juillet 2025	-	-	1	-	2	2	3	-	2	-	10	8	4	12	-	-	-	22
Au 31 décembre 2025	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	2
Variation nette	-	-	(1)	-	(2)	-	(5)	-	(2)	-	(10)	(9)	(4)	(13)	-	-	-	(23)
Bureau des droits de l'homme																		
Effectif approuvé pour 2024	-	-	-	1	2	4	6	1	1	-	15	15	10	25	-	-	-	40
Suppressions au 1 ^{er} janvier 2025	-	-	-	-	-	-	(1)	-	-	-	(1)	(2)	-	(2)	-	-	-	(3)
Postes proposés																		
Au 31 mars 2025	-	-	-	1	2	4	5	1	1	-	14	13	10	23	-	-	-	37
Au 31 juillet 2025	-	-	-	1	2	4	4	1	1	-	13	11	9	20	-	-	-	33
Au 31 décembre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation nette	-	-	-	(1)	(2)	(4)	(6)	(1)	(1)	-	(15)	(15)	(10)	(25)	-	-	-	(40)
Bureau de la communication stratégique et de l'information																		
Effectif approuvé pour 2024	-	-	-	1	1	1	1	1	-	-	5	9	5	14	-	-	-	19
Suppressions au 1 ^{er} janvier 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Postes proposés																		
Au 31 mars 2025	-	-	-	1	1	1	1	1	-	-	5	9	4	13	-	-	-	18
Au 31 juillet 2025	-	-	-	1	1	1	1	1	-	-	5	9	3	12	-	-	-	17
Au 31 décembre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	2	-	-	-	2
Variation nette	-	-	-	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	-	-	(5)	(8)	(4)	(12)	-	-	-	(17)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>											<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>			
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Total partiel</i>	<i>AN</i>	<i>AL</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Volontaires recrutés sur le plan international</i>	<i>Volontaires recrutés sur le plan national</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Total</i>
Section de la sécurité																		
Effectif approuvé pour 2024	-	-	-	-	1	5	5	2	81	-	94	10	116	126	-	-	-	220
Suppressions au 1 ^{er} janvier 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	(8)	-	(8)	(3)	(27)	(30)	-	-	-	(38)
Postes proposés																		
Au 31 mars 2025	-	-	-	-	1	4	5	1	68	-	79	6	82	88	-	-	-	167
Au 31 juillet 2025	-	-	-	-	1	3	4	1	67	-	76	6	75	81	-	-	-	157
Au 31 décembre 2025	-	-	-	-	-	1	-	-	4	-	5	-	5	5	-	-	-	10
Variation nette	-	-	-	-	(1)	(4)	(5)	(2)	(77)	-	(89)	(10)	(111)	(121)	-	-	-	-(210)
Total																		
Effectif approuvé pour 2024	1	-	1	2	9	13	18	4	86	-	134	46	135	181	-	-	-	315
Suppressions au 1 ^{er} janvier 2025	-	-	-	-	-	-	(1)	-	(8)	-	(9)	(6)	(27)	(33)	-	-	-	(42)
Postes proposés																		
Au 31 mars 2025	1	-	1	2	9	12	17	3	73	-	118	39	100	138	-	-	-	257
Au 31 juillet 2025	1	-	1	2	9	11	13	3	72	-	112	36	91	126	-	-	-	239
Au 31 décembre 2025	-	-	-	-	-	3	-	-	4	-	7	1	6	7	-	-	-	14
Variation nette	(1)	-	(1)	(2)	(9)	(10)	(18)	(4)	(82)	-	(127)	(45)	(129)	(174)	-	-	-	-(301)

49. Le Représentant spécial du Secrétaire général assure les fonctions de Chef de la Mission, avec l'appui de ses proches collaborateurs. Il est également l'interlocuteur désigné de l'ONU pour les questions de sécurité en Iraq. Les unités administratives ci-après rendent compte directement au Représentant spécial : le Groupe de la protection des femmes ; le Groupe des questions de genre ; le Groupe de la protection de l'enfance ; le Bureau du Chef de cabinet ; le Bureau des droits de l'homme ; le Bureau de la communication stratégique et de l'information ; la Section de la sécurité ; l'Appui à la Mission.
50. Compte tenu de la fermeture prévue de la Mission, il est proposé de réduire l'effectif approuvé actuel (315 postes) conformément au plan de transition et de liquidation de la MANUI, comme suit : a) suppression de 42 postes vacants (1 P-3, 8 SM, 6 AN et 27 AL) à compter du 1^{er} janvier 2025 ; b) réduction progressive des effectifs concernant 259 postes d'ici au 31 décembre 2025. Il est proposé de conserver 14 postes en 2026, dont 2 au Bureau du Chef de cabinet, 2 au Bureau de la communication stratégique et de l'information et 10 à la Section de la sécurité, en vue d'appuyer les activités de liquidation.

Tableau 11
Effectifs nécessaires : Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix

	Personnel recruté sur le plan international										Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Service mobile	Services généraux	Total partiel	AN	AL	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national	Total partiel	Total
Effectif approuvé pour 2024	-	-	-	-	-	2	2	-	-	-	4	-	-	-	-	-	-	4
Suppressions au 1 ^{er} janvier 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Postes proposés																		
Au 31 mars 2025	-	-	-	-	-	2	2	-	-	-	4	-	-	-	-	-	-	4
Au 31 juillet 2025	-	-	-	-	-	2	2	-	-	-	4	-	-	-	-	-	-	4
Au 31 décembre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation nette	-	-	-	-	-	(2)	(2)	-	-	-	(4)	-	-	-	-	-	-	(4)

51. L'Équipe Iraq de la Division du Moyen-Orient et la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix (2 P-4 et 2 P-3) offrent un soutien à la Mission depuis le Siège de l'Organisation, à New York. En 2025, dans le cadre de l'exécution du mandat de la Mission, il est essentiel que le Département puisse continuer de fournir le soutien nécessaire. Le Département est notamment chargé d'offrir un appui opérationnel, d'aider à la définition et à la hiérarchisation d'objectifs stratégiques essentiels et d'établir le dialogue avec le Conseil de sécurité, les États Membres et les autres partenaires majeurs sur les plans régional et international. Aucun membre du personnel ne sera maintenu en poste au-delà de la fin du mandat de la Mission, le 31 décembre 2025, comme indiqué dans le tableau 11 ci-dessus.

b) Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale

Tableau 12
Effectifs nécessaires : Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale

	Personnel recruté sur le plan international										Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Service mobile	Services généraux	Total partiel	AN	AL	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national	Total partiel	Total
Équipe de direction																		
Effectif approuvé pour 2024	-	1	-	-	-	1	1	-	1	-	4	-	1	1	-	-	-	5
Suppressions au 1 ^{er} janvier 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Postes proposés																		
Au 31 mars 2025	-	1	-	-	-	1	1	-	1	-	4	-	1	1	-	-	-	5
Au 31 juillet 2025	-	1	-	-	-	1	1	-	1	-	4	-	1	1	-	-	-	5

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>											<i>Personnel recruté sur le plan national</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>				
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Total partiel</i>	<i>AN</i>	<i>AL</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Volontaires recrutés sur le plan international</i>	<i>Volontaires recrutés sur le plan national</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Total</i>
Postes proposés																		
Au 31 mars 2025	-	1	-	3	5	12	12	-	2	-	35	30	17	47	-	2	2	84
Au 31 juillet 2025	-	1	-	3	5	10	12	-	2	-	33	27	15	42	-	2	2	77
Au 31 décembre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation nette	-	(1)	-	(3)	(5)	(13)	(13)	-	(2)	-	(37)	(35)	(17)	(52)	-	(2)	(2)	(91)

52. À la tête de la composante politique de la MANUI, le Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale supervise les activités du Bureau de liaison de Téhéran, du Bureau des affaires politiques et de l'analyse et du Bureau de l'assistance électorale. Pour 2025, il est proposé de réduire l'effectif approuvé actuel (91 postes) comme suit : suppression de 3 postes vacants (1 P-3 et 2 AN) à compter du 1^{er} janvier 2025 ; réduction progressive des effectifs concernant les 88 postes restants d'ici au 31 décembre 2025.

c) Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du développement et des affaires humanitaires

Tableau 13

Effectifs nécessaires : Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du développement et des affaires humanitaires

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>											<i>Personnel recruté sur le plan national</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>				
	<i>SGA</i>	<i>SSG^a</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Total partiel</i>	<i>AN</i>	<i>AL</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Volontaires recrutés sur le plan international</i>	<i>Volontaires recrutés sur le plan national</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Total</i>
Équipe de direction																		
Effectif approuvé pour 2024	-	1	-	-	-	1	-	-	1	-	3	-	1	1	-	-	-	4
Suppressions au 1 ^{er} janvier 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Postes proposés																		
Au 31 mars 2025	-	1	-	-	-	1	-	-	1	-	3	-	1	1	-	-	-	4
Au 31 juillet 2025	-	1	-	-	-	1	-	-	1	-	3	-	1	1	-	-	-	4
Au 31 décembre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation nette	-	(1)	-	-	-	(1)	-	-	(1)	-	(3)	-	(1)	(1)	-	-	-	(4)

Bureau de l'appui au développement

Effectif approuvé pour 2024	-	-	-	-	-	1	2	1	-	-	4	18	2	20	-	-	-	24
Suppressions au 1 ^{er} janvier 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)	-	-	-	(1)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>											<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>						
	SGA	SSG ^a	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Service mobile	Services généraux	Total partiel	AN	AL	Total partiel	<i>Volontaires recrutés sur le plan international</i>		<i>Volontaires recrutés sur le plan national</i>		Total partiel	Total	
Postes proposés																					
Au 31 mars 2025	-	-	-	-	-	1	2	1	-	-	4	9	2	11	-	-	-	-	-	-	15
Au 31 juillet 2025	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	2	6	2	8	-	-	-	-	-	-	10
Au 31 décembre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation nette	-	-	-	-	-	(1)	(2)	(1)	-	-	(4)	(18)	(2)	(20)	-	-	-	-	-	(24)	
Total																					
Effectif approuvé pour 2024	-	1	-	-	-	2	2	1	1	-	7	18	3	21	-	-	-	-	-	-	28
Suppressions au 1 ^{er} janvier 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)	-	-	-	-	-	-	(1)
Postes proposés																					
Au 31 mars 2025	-	1	-	-	-	2	2	1	1	-	7	9	3	12	-	-	-	-	-	-	19
Au 31 juillet 2025	-	1	-	-	-	1	1	1	1	-	5	6	3	9	-	-	-	-	-	-	14
Au 31 décembre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation nette	-	(1)	-	-	-	(2)	(2)	(1)	(1)	-	(7)	(18)	(3)	(21)	-	-	-	-	-	-	(28)

^a Dépenses prises en charge à parts égales par la Mission et le Bureau de la coordination des activités de développement.

53. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du développement et des affaires humanitaires dirige le Bureau de l'appui au développement de la Mission et est chargé d'aider le Représentant spécial du Secrétaire général à promouvoir et à faciliter les activités relatives à l'aide humanitaire et au développement durable, y compris en se coordonnant avec le Gouvernement iraquien et l'équipe de pays des Nations Unies. Également Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, il dirige l'équipe de pays des Nations Unies et coordonne l'appui des donateurs internationaux. Il est assisté par une équipe de direction et par un Bureau de l'appui au développement, chargés de la coordination et du suivi des programmes de développement à court et à long terme, conformément au mandat de la Mission et au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.
54. Le Bureau de l'appui au développement favorise la coordination des travaux du Représentant spécial adjoint avec les responsables gouvernementaux et l'équipe de pays des Nations Unies dans les domaines liés au développement et aux solutions durables, notamment celles liées aux changements climatiques. Il entretient des liens essentiels dans les bureaux locaux de la Mission, à l'appui de la triple fonction du Représentant spécial adjoint (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire), ainsi qu'avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les autorités locales, les organisations non gouvernementales, les chefs tribaux et d'autres acteurs, afin d'aider le Gouvernement iraquien à surmonter les difficultés socioéconomiques et climatiques immédiates qui menacent la paix et la sécurité. Il facilite l'accès des intervenants humanitaires et des acteurs du développement à différentes régions et provinces en collaborant avec des représentants d'administrations locales et d'autres interlocuteurs de premier plan.
55. Pour 2025, il est proposé de réduire l'effectif approuvé actuel (28 postes) comme suit : suppression d'un poste vacant (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) à compter du 1^{er} janvier 2025 ; réduction progressive des effectifs concernant les 27 postes restants d'ici au 31 décembre 2025.

d) Appui à la Mission

Tableau 14
Effectifs nécessaires : Appui à la Mission

	Personnel recruté sur le plan international										Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Service mobile	Services généraux	Total partiel	AN	AL	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national	Total partiel	Total
Bureau du Chef de l'appui à la mission																		
Effectif approuvé pour 2024	-	-	-	1	-	1	3	-	2	-	7	2	2	4	-	-	-	11
Suppressions au 1 ^{er} janvier 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Postes proposés																		
Au 31 mars 2025	-	-	-	1	-	1	3	-	2	-	7	2	2	4	-	-	-	11
Au 31 juillet 2025	-	-	-	1	-	1	3	-	2	-	7	2	2	4	-	-	-	11
Au 31 décembre 2025	-	-	-	1	-	-	1	-	2	-	4	2	1	3	-	-	-	7
Variation nette	-	-	-	-	-	(1)	(2)	-	-	-	(3)	-	(1)	(1)	-	-	-	(4)
Gestion des opérations et des ressources																		
Effectif approuvé pour 2024	-	-	-	-	1	6	5	-	20	-	32	8	50	58	-	-	-	90
Suppressions au 1 ^{er} janvier 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(3)	(3)	-	-	-	(3)
Postes proposés																		
Au 31 mars 2025	-	-	-	-	1	5	5	-	19	-	30	8	47	55	-	-	-	85
Au 31 juillet 2025	-	-	-	-	1	5	4	-	18	-	28	8	46	54	-	-	-	82
Au 31 décembre 2025	-	-	-	-	1	2	2	-	9	-	14	4	15	29	-	-	-	33
Variation nette	-	-	-	-	-	(4)	(3)	-	(11)	-	(18)	(4)	(32)	(36)	-	-	-	(54)
Gestion de la chaîne d'approvisionnement et de la prestation de services																		
Effectif approuvé pour 2024	-	-	-	-	1	6	7	-	33	-	47	15	142	157	-	-	-	204
Suppressions au 1 ^{er} janvier 2025	-	-	-	-	-	-	(1)	-	(2)	-	(3)	(3)	(8)	(11)	-	-	-	(14)
Postes proposés																		
Au 31 mars 2025	-	-	-	-	1	6	6	-	31	-	44	12	132	144	-	-	-	188
Au 31 juillet 2025	-	-	-	-	1	6	5	-	29	-	41	12	126	138	-	-	-	179
Au 31 décembre 2025	-	-	-	-	1	4	3	-	15	-	23	3	14	17	-	-	-	40
Variation nette	-	-	-	-	-	(2)	(3)	-	(16)	-	(21)	(9)	(120)	(129)	-	-	-	(150)
Total, Appui à la Mission																		
Effectif approuvé pour 2024	-	-	-	1	2	13	15	-	55	-	86	25	194	219	-	-	-	305
Suppressions au 1 ^{er} janvier 2025	-	-	-	-	-	-	(1)	-	(2)	-	(3)	(3)	(11)	(14)	-	-	-	(17)

	Personnel recruté sur le plan international									Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies					
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Service mobile	Services généraux	Total partiel	AN	AL	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national	Total partiel	Total
Postes proposés																		
Au 31 mars 2025	-	-		1	2	12	14	-	52	-	81	22	181	203	-	-	-	284
Au 31 juillet 2025	-	-		1	2	12	12	-	49	-	76	22	174	196	-	-	-	272
Au 31 décembre 2025	-	-		1	2	6	6	-	26	-	41	9	30	39	-	-	-	80
Variation nette	-	-	-	-	-	(7)	(9)	-	(29)	-	(45)	(16)	(164)	(180)	-	-	-	(225)

56. L'appui à la Mission relève de la responsabilité du (de la) Chef de l'appui à la Mission, qui coordonne et supervise les deux principaux axes de travail, à savoir la gestion des opérations et des ressources et la gestion de la chaîne d'approvisionnement et de la prestation de services.
57. Le (la) Chef de l'appui à la Mission est le (la) principal(e) conseiller(ère) du (de la) Chef de la Mission pour toutes les questions d'appui administratif et logistique. Il (elle) est secondé(e) par les chefs de la gestion des opérations et des ressources, de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et de la gestion de la prestation de services.
58. Le pilier Gestion des opérations et des ressources continue de fournir un appui général et de gérer les opérations et les ressources. Le (la) Chef de la gestion des opérations et des ressources supervise la Section des ressources humaines, le Groupe des ressources financières et des résultats, la Section des technologies, les bureaux régionaux d'Erbil et de Kirkouk, la Section des achats, le Groupe de la gestion des marchés et le Groupe de la formation.
59. Le pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement et de la prestation de services est chargé de gérer et de coordonner les flux de marchandises et de services ainsi que d'assurer les principaux services de soutien logistique à toutes les composantes de la Mission et à d'autres clients. Le (la) Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et de la prestation de services supervise le Groupe des approvisionnements essentiels, la Section du génie, le Groupe chargé de la gestion intégrée des installations et des questions de qualité de vie, la Section du transport de surface, la Section des services médicaux, le Groupe du soutien psychosocial, la Section de la gestion centralisée des stocks, le Groupe de la planification des acquisitions et des demandes d'achat, la Section du contrôle des mouvements et des opérations aériennes et la Section de la gestion du matériel.
60. Pour 2025, il est proposé que l'effectif actuel approuvé de la composante Appui à la Mission, comptant 305 postes, à l'exclusion de ceux du Bureau d'appui commun de Koweït, soit réduit comme suit : suppression de 17 postes vacants (1 P-3, 2 SM, 3 AN et 11 AL) à compter du 1^{er} janvier 2025 ; retrait progressif de 208 postes d'ici au 31 décembre 2025.
61. La MANUI doit conserver les capacités nécessaires pour lui permettre de s'acquitter des tâches de liquidation. Les principales activités de liquidation comprendront la cession d'actifs conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière ; l'achèvement des activités de dépollution et de restauration de l'environnement, dans la mesure du possible ; les travaux de génie et de remise en état ; le rapatriement du matériel appartenant aux contingents ; le transfert ou l'élimination des documents papier archivés ; l'achèvement des activités de traitement administratif, lesquelles comprennent, sans s'y limiter, la clôture des contrats, le rapprochement et la clôture des pièces comptables, le règlement des affaires judiciaires et administratives, le cas échéant, et la remise effective des locaux de Bagdad et Erbil à l'équipe de pays des Nations Unies et au gouvernement iraquien, selon qu'il conviendra. À cette fin, il est proposé qu'au 31 décembre 2025, 80 membres du personnel soient maintenus en poste dans la composante Appui à la Mission, à savoir : 1 D-1, 2 P-5,

6 P-4, 6 P-3, 26 agents du service mobile, 9 administrateurs recrutés sur le plan national et 30 agents locaux.

Bureau d'appui commun de Koweït

62. Le Bureau d'appui commun de Koweït continuera de fournir des services d'appui à la MANUI, à la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et à d'autres entités.

Tableau 15

Effectifs nécessaires : Bureau d'appui commun de Koweït

	Personnel recruté sur le plan international										Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies						
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Service mobile	Services généraux	Total partiel	AN	AL	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international		Volontaires recrutés sur le plan national		Total partiel	Total
Section des ressources humaines																				
Effectif approuvé pour 2024	-	-	-	-	-	1	1	-	1	-	3	-	11	11	-	-	-	-	-	14
Suppressions au 1 ^{er} janvier 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Postes proposés																				
Au 31 mars 2025	-	-	-	-	-	1	1	-	1	-	3	-	11	11	-	-	-	-	-	14
Au 31 juillet 2025	-	-	-	-	-	1	1	-	1	-	3	-	11	11	-	-	-	-	-	14
Au 31 décembre 2025	-	-	-	-	-	1	1	-	1	-	3	-	11	11	-	-	-	-	-	14
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Section des finances																				
Effectif approuvé pour 2024	-	-	-	-	-	1	-	-	5	-	6	-	10	10	-	-	-	-	-	16
Suppressions au 1 ^{er} janvier 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	(1)	-	-	-	-	-	(1)
Postes proposés																				
Au 31 mars 2025	-	-	-	-	-	1	-	-	5	-	6	-	9	9	-	-	-	-	-	15
Au 31 juillet 2025	-	-	-	-	-	1	-	-	5	-	6	-	9	9	-	-	-	-	-	15
Au 31 décembre 2025	-	-	-	-	-	1	-	-	5	-	6	-	9	9	-	-	-	-	-	15
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	(1)	-	-	-	-	-	(1)
Section des voyages																				
Effectif approuvé pour 2024	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	2	2	-	-	-	-	-	3
Suppressions au 1 ^{er} janvier 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	(1)	-	-	-	-	-	(1)
Postes proposés																				
Au 31 mars 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	1	1	-	-	-	-	-	2
Au 31 juillet 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	1	1	-	-	-	-	-	2

	Personnel recruté sur le plan international										Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Service mobile	Services généraux	Total partiel	AN	AL	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national	Total partiel	Total
Au 31 décembre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	1	1	-	-	-	2
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	(1)	-	-	-	(1)
Total																		
Effectif approuvé pour 2024	-	-	-	-	-	2	1	-	7	-	10	-	23	23	-	-	-	33
Suppressions au 1 ^{er} janvier 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	(1)	-	-	-	(1)
Postes proposés																		
Au 31 mars 2025	-	-	-	-	-	2	1	-	7	-	10	-	22	22	-	-	-	32
Au 31 juillet 2025	-	-	-	-	-	2	1	-	7	-	10	-	22	22	-	-	-	32
Au 31 décembre 2025	-	-	-	-	-	2	1	-	7	-	10	-	22	22	-	-	-	32
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	(1)	-	-	-	(1)

63. Pour 2025, il est proposé de réduire l'effectif approuvé actuel (33 postes) en supprimant un poste vacant (AL) à compter du 1^{er} janvier 2025. Il est proposé de conserver les 32 postes restants (2 P-4, 1 P-3, 7 SM et 22 AL) pour faciliter la liquidation, en particulier pour le traitement des procédures de cessation de service, des factures des fournisseurs et des demandes de paiement.

3. Ressources financières

Tableau 16

Ressources financières, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2023		2024		2025	Variation
	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits ouverts	Montant nécessaire	2025-2024 Augmentation/ (diminution)	(5) = (4) - (3)
	(1)	(2)	(3)	(4)		
I. Militaires et personnel de police						
Contingents	4 939,7	4 583,1	5 099,8	4 371,7		(728,1)
Total partiel (I)	4 939,7	4 583,1	5 099,8	4 371,7		(728,1)
II. Personnel civil						
Personnel recruté sur le plan international	51 438,6	51 741,0	50 245,0	62 440,7		12 195,7
Administrateurs recrutés sur le plan national	9 631,9	10 691,8	10 452,3	11 130,9		678,6
Agents locaux	14 829,7	16 750,7	16 168,5	20 308,5		4 140,0
Volontaires des Nations Unies	64,7	122,8	62,9	61,9		(1,0)
Total partiel (II)	75 964,9	79 306,3	76 928,7	93 942,0		17 013,3

Catégorie de dépenses	2023		2024	2025	Variation
	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits ouverts	Montant nécessaire	2025-2024 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (4) - (3)
III. Dépenses opérationnelles					
Consultants et services de consultants	287,5	178,6	283,7	158,3	(125,4)
Voyages officiels	1 079,0	816,8	1 014,6	728,0	(286,6)
Installations et infrastructures	6 420,6	6 632,6	5 580,1	4 743,0	(837,1)
Transports terrestres	1 056,5	1 053,9	1 126,3	736,3	(390,0)
Opérations aériennes	3 150,5	3 068,2	3 734,6	2 257,7	(1 476,9)
Communications et informatique	2 707,0	2 448,7	2 927,5	2 270,2	(657,3)
Santé	334,9	97,3	345,2	313,5	(31,7)
Fournitures, services et matériel divers	970,0	814,2	1 086,0	955,6	(130,4)
Total partiel (III)	16 006,0	15 110,2	16 098,0	12 162,6	(3 935,4)
Total	96 910,6	98 999,7	98 126,5	110 476,3	12 349,8

4. Analyse des ressources nécessaires

Militaires et personnel de police

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2023	2023	2024	2025	Variation
	(crédits ouverts)	(dépenses effectives)	(crédits ouverts)	(montant nécessaire)	2025-2024
Contingents	4 939,7	4 583,1	5 099,8	4 371,7	(728,1)

64. Il est proposé d'ouvrir des crédits d'un montant de 4 371 700 dollars pour financer le retrait progressif du personnel de l'Unité de gardes des Nations Unies, soit 245 personnes jusqu'au 31 juillet 2025 et 157 personnes jusqu'au 31 décembre 2025 ; ce montant servirait à financer : a) le remboursement aux gouvernements du coût des contingents aux taux standard (2 345 900 dollars) ; b) les frais de voyage liés au rapatriement (751 700 dollars) ; c) l'indemnité de permission (46 000 dollars) ; d) l'indemnité journalière (63 000 dollars) ; e) l'indemnité à verser en cas de décès ou d'invalidité (26 200 dollars) ; f) les rations (1 057 100 dollars) ; g) le matériel majeur (4 800 dollars) ; h) le soutien logistique autonome (5 700 dollars) ; i) le transport et le déploiement du matériel appartenant aux contingents (71 300 dollars).
65. Un taux de vacance de 0 % a été appliqué aux prévisions budgétaires, qui sont basées sur le déploiement effectif au 15 janvier 2025 et sur les déploiements mensuels prévus.
66. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par le rapatriement de 88 membres des contingents d'ici au 31 juillet 2025 du fait de la fermeture prévue du bureau régional de Kirkouk, entraînant une diminution des dépenses afférentes aux remboursements aux gouvernements aux taux standard et aux rations.

Personnel civil

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts)	2025 (montant nécessaire)	Variation 2025-2024
Personnel recruté sur le plan international	51 438,6	51 741,0	50 245,0	62 440,7	12 195,7

67. Il est proposé d'ouvrir des crédits d'un montant de 62 440 700 dollars pour financer les dépenses suivantes : a) traitements (22 317 500 dollars) ; b) dépenses communes de personnel (37 386 100 dollars), dont les montants prévus aux fins du paiement des indemnités dues à 160 membres du personnel recruté sur le plan international (1 SGA, 2 SSG, 1 D-2, 5 D-1, 10 P-5, 29 P-4, 23 P-3, 3 P-2 et 86 SM) au moment de la cessation de service ; c) la prime de danger (2 737 100 dollars) associée à la réduction progressive des effectifs concernant les postes soumis à recrutement international, qui se traduira par la suppression de 10 postes avant le 31 mars 2025, de 15 postes avant le 31 juillet 2025 et de 182 postes avant le 31 décembre 2025.
68. Un taux de vacance de 19,2 % a été retenu aux fins du calcul des prévisions de dépenses relatives aux postes reconduits, compte tenu du taux effectif enregistré au 15 janvier 2025 et de la suppression proposée de 13 postes vacants (3 P-3 et 10 SM) avec effet au 1^{er} janvier 2025.
69. L'augmentation des ressources demandées est principalement due aux sommes qu'il est prévu de verser à la cessation de service ; elle est compensée en partie par : a) la suppression de 13 postes vacants (3 P-3 et 10 SM) ; b) le retrait progressif du personnel recruté sur le plan international.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts)	2025 (montant nécessaire)	Variation 2025-2024
Administrateurs recrutés sur le plan national	9 631,9	10 691,4	10 452,3	11 130,9	678,6

70. Il est proposé d'ouvrir des crédits d'un montant de 11 130 900 dollars pour couvrir les traitements (7 042 900 dollars), les dépenses communes de personnel (3 539 900 dollars), y compris les montants prévus aux fins du paiement des indemnités dues à 93 membres du personnel au moment de la cessation de service, et la prime de danger (548 100 dollars) associée à la réduction progressive des effectifs concernant les postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national, qui se traduira par la suppression de 12 postes avant le 31 mars 2025, de 9 postes avant le 31 juillet 2025 et de 81 postes avant le 31 décembre 2025.
71. Un taux de vacance de 8,0 % a été retenu aux fins du calcul des prévisions de dépenses relatives aux postes reconduits, compte tenu du taux effectif enregistré au 15 janvier 2025 et de la suppression proposée de 12 postes vacants avec effet au 1^{er} janvier 2025.
72. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) les sommes qu'il est prévu de verser à la cessation de service ; b) la révision à la hausse des traitements basée sur le barème des traitements révisé pour l'Iraq, promulgué en février 2024 ; c) l'application, dans le calcul du montant des traitements, d'une classe et d'un échelon moyens plus élevés (NO-C, échelon IX) que ceux prévus dans le budget approuvé pour 2024 (NO-B, échelon IX), compte tenu des effectifs actuels. Cette augmentation est compensée en partie par la suppression de 12 postes vacants ainsi que par le retrait progressif du personnel.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts)	2025 (montant nécessaire)	Variation 2025-2024
Agents locaux	14 829,7	16 750,7	16 168,5	20 308,5	4 140,0

73. Il est proposé d'ouvrir des crédits d'un montant de 20 308 500 dollars pour couvrir les traitements (11 155 300 dollars), les dépenses communes de personnel (7 557 100 dollars), dont les montants prévus aux fins du paiement des indemnités dues à 261 membres du personnel au moment de la cessation de service, et la prime de risque (1 596 100 dollars) associée à la réduction progressive des effectifs concernant les postes d'agent(e) local(e), qui se traduira par la suppression de 10 postes avant le 31 mars 2025, de 18 postes avant le 31 juillet 2025 et de 247 postes avant le 31 décembre 2025.
74. Un taux de vacance de 4,8 % a été retenu aux fins du calcul des prévisions de dépenses relatives aux postes reconduits, compte tenu du taux effectif enregistré au 15 janvier 2025 et de la suppression proposée de 39 postes vacants avec effet au 1^{er} janvier 2025.
75. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) les sommes qu'il est prévu de verser à la cessation de service ; b) la révision à la hausse des traitements basée sur le barème des traitements révisé pour l'Iraq, promulgué en février 2024, par rapport aux montants appliqués dans le budget approuvé pour 2024. Cette augmentation est compensée en partie par la suppression de 39 postes vacants ainsi que par le retrait progressif du personnel.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts)	2025 (montant nécessaire)	Variation 2025-2024
Volontaires des Nations Unies	64,7	122,8	62,9	61,9	(1,0)

76. Il est proposé d'ouvrir des crédits d'un montant de 61 900 dollars pour financer les dépenses afférentes à deux postes de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan national qu'il est proposé de maintenir jusqu'au 31 décembre 2025.
77. Un taux de vacance de 0 % a été appliqué aux prévisions concernant les emplois de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan national qu'il est proposé de maintenir, sur la base du taux effectif enregistré en 2024.
78. La diminution des ressources demandées est due au fait qu'il n'est pas prévu de verser de prestations à l'entrée en fonction, puisque les titulaires actuels resteront en poste jusqu'au 31 décembre 2025 et qu'il n'y aura pas lieu de procéder à de nouveaux recrutements.

Dépenses opérationnelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts)	2025 (montant nécessaire)	Variation 2025-2024
Consultants et services de consultants	287,5	178,6	283,7	158,3	(125,4)

79. Il est proposé d'ouvrir des crédits d'un montant de 158 300 dollars pour couvrir les dépenses afférentes à l'emploi de consultants indépendants et de services de consultants qui fourniraient des services techniques ou spécialisés sur les questions électorales, les processus législatifs, les audits

de sécurité des technologies de l'information et des communications, la gestion des dossiers, les processus de transition et la formation du personnel de la Mission.

80. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par : a) le fait qu'il n'est pas nécessaire de prévoir des frais de consultants indépendants spécialisés dans les droits humains et les changements climatiques, la transformation numérique, la dématérialisation et les solutions durables, les activités de consultation sur ces questions ayant été menées à bien ; b) le transfert, à la rubrique Santé, des crédits relatifs à l'externalisation des services psychosociaux afin de répondre aux besoins du personnel en la matière.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts)	2025 (montant nécessaire)	Variation 2025-2024
Voyages officiels	1 079,0	816,8	1 014,6	728,0	(286,6)

81. Il est proposé d'ouvrir des crédits d'un montant de 728 000 dollars pour financer les voyages officiels, à savoir : les voyages qui seront effectués dans la zone de la Mission afin de mener des activités essentielles de dialogue, de médiation et de facilitation avec des interlocuteurs nationaux et des acteurs de la société civile, notamment des organisations non gouvernementales ; de superviser les bureaux locaux et régionaux, de mener des consultations politiques avec des entités locales et de conduire des missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête dans le domaine des droits humains. Les voyages officiels en dehors de la zone de la Mission comprennent ceux que le Représentant spécial du Secrétaire général et ses hauts collaborateurs effectueront pour mener des consultations de haut niveau avec diverses entités, rencontrer des interlocuteurs haut placés au Siège de l'Organisation et rendre compte de la situation au Conseil de sécurité (492 000 dollars) et les voyages à des fins de formation (236 000 dollars).
82. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par l'utilisation accrue des services de visioconférence hybrides, dans la mesure du possible, pour les consultations se déroulant au sein de la Mission, ainsi que par la réduction des dépenses prévues pour les voyages au titre de la formation, l'effectif de la Mission devant être réduit.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts)	2025 (montant nécessaire)	Variation 2025-2024
Installations et infrastructures	6 420,6	6 632,6	5 580,1	4 743,0	(837,1)

83. Il est proposé d'ouvrir des crédits d'un montant de 4 743 000 dollars pour financer les dépenses suivantes : a) matériel de génie (107 800 dollars) ; b) achat de matériel électrique pour remplacer le matériel défectueux dans les installations préfabriquées, nécessaire pour soutenir le personnel existant (58 300 dollars) ; c) achat de mobilier pour remplacer le mobilier d'habitation endommagé nécessaire au personnel existant (47 000 dollars) ; d) matériel de bureau et matériel divers (5 700 dollars) ; e) matériel de sûreté et de sécurité (299 100 dollars) ; f) location de locaux (559 600 dollars) ; g) services collectifs de distribution et services d'élimination des ordures (1 050 900 dollars) ; h) services d'entretien (1 574 000 dollars) ; i) services de sécurité (572 500 dollars) ; j) travaux de construction, de transformation, de rénovation et de gros entretien (189 000 dollars) ; k) papeterie et fournitures de bureau (77 600 dollars) ; l) pièces de rechange et fournitures (22 900 dollars) ; m) carburants et lubrifiants (124 600 dollars) ; n) fournitures sanitaires et articles de nettoyage (54 000 dollars).

84. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par : a) la réduction progressive des effectifs et la fermeture des bureaux locaux de Mossoul et de Kirkouk, entraînant une réduction des dépenses afférentes à la location de locaux et aux services d'entretien ; b) la baisse des ressources nécessaires pour les travaux de construction, de transformation, de rénovation et de gros entretien, du fait de la diminution du nombre de projets entrepris, les ressources nécessaires à l'achèvement des grands projets de construction et de rénovation ayant été allouées au cours d'exercices précédents. Cette diminution est en partie contrebalancée par la hausse des ressources demandées pour les services collectifs de distribution et les services d'élimination des ordures, en raison de la mise en œuvre de mesures de remédiation environnementale dans tous les sites qui doivent faire l'objet d'une fermeture ou d'un transfert, et de la collecte et de l'élimination des déchets dangereux et non dangereux.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts)	2025 (montant nécessaire)	Variation 2025-2024
Transports terrestres	1 056,5	1 053,9	1 126,3	736,3	(390,0)

85. Il est proposé d'ouvrir des crédits d'un montant de 736 300 dollars pour financer les dépenses suivantes : a) achat de matériel essentiel pour l'atelier de réparation des véhicules (36 000 dollars) ; b) location de véhicules (132 800 dollars) ; c) réparations et entretien (69 000 dollars) ; d) assurance responsabilité (7 000 dollars) ; e) pièces de rechange (192 400 dollars) ; f) carburants et lubrifiants (299 100 dollars).

86. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par : a) le fait qu'il n'est pas nécessaire d'acquérir des véhicules, pour lesquels des crédits ont été ouverts dans le budget approuvé de 2024 ; b) la réduction des crédits demandés pour les pièces de rechange, compte tenu de la fermeture prévue de la Mission et étant donné qu'un stock suffisant a été constitué au cours des exercices précédents ; c) la baisse des ressources demandées au titre des carburants et lubrifiants, qui tient à la réduction des déplacements routiers envisagés du fait de la fermeture proposée des bureaux locaux de Mossoul et de Kirkouk et à la réduction de la présence du personnel, compensée en partie par l'augmentation des ressources demandées au titre de la location de véhicules à usage spécial, dont des grues, des chariots élévateurs et des remorques plates, nécessaires pour l'enlèvement et le transport des murs pare-éclats en T et d'autres installations de sécurité dans le cadre de la remise en état des camps et des bureaux de la Mission en vue de leur transfert à l'équipe de pays des Nations Unies ou aux autorités compétentes.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts)	2025 (montant nécessaire)	Variation 2025-2024
Opérations aériennes	3 150,5	3 068,2	3 734,6	2 257,7	(1 476,9)

87. Il est proposé d'ouvrir des crédits d'un montant de 2 257 700 dollars pour couvrir les dépenses liées à l'avion de la Mission, qui devrait totaliser 600 heures de vol. Ce montant servirait à payer : a) des services (6 100 dollars) ; b) les droits d'atterrissage et les redevances de manutention au sol (155 000 dollars) ; c) les indemnités de subsistance des équipages (15 400 dollars) ; d) les carburants et lubrifiants (489 300 dollars) ; e) les frais de location et d'exploitation (1 571 900 dollars) ; f) l'assurance responsabilité (20 000 dollars).

88. Cette diminution s'explique principalement par : a) la réduction de la flotte aérienne de la Mission à un avion, contre deux avions approuvés dans le budget de 2024 ; b) la diminution des ressources nécessaires pour financer les carburants et lubrifiants, due principalement à la baisse du prix moyen

du carburéacteur (1,773 dollars par litre, contre 2,270 dollars par litre dans le budget approuvé de 2024), ainsi qu'à la réduction du nombre d'heures de vol (600 heures, contre 925 heures de vol approuvées en 2024). La diminution est en partie contrebalancée par l'absence de contributions de l'UNITAD aux fins de partage des coûts de location et d'exploitation d'un avion (200 000 dollars par an) en raison de la fin de son mandat, ainsi que le fait que le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen a cessé de partager son avion avec la Mission.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts)	2025 (montant nécessaire)	Variation 2025-2024
Communications et informatique	2 707,0	2 448,7	2 927,5	2 270,2	(657,3)

89. Il est proposé d'ouvrir des crédits d'un montant de 2 270 200 dollars pour financer les dépenses suivantes : a) matériel de communication et matériel informatique (12 300 dollars) ; b) services de télécommunication et de réseau (336 300 dollars) ; c) entretien du matériel de communication et du matériel informatique et services d'appui (1 182 500 dollars) ; d) pièces de rechange (133 300 dollars) ; e) logiciels, licences et redevances (480 900 dollars) ; f) services d'information et de publication (124 900 dollars).

90. Cette diminution s'explique principalement par : a) le fait que la Mission a acheté moins de matériel de communication que prévu puisqu'elle a reçu du matériel provenant de l'UNITAD suite à la clôture du mandat de celle-ci en septembre 2024 ; b) une réduction des besoins en pièces de rechange, un stock suffisant ayant été constitué au cours des exercices précédents ; c) la réduction de l'infrastructure informatique de la Mission en raison de la diminution du nombre d'utilisateurs.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts)	2025 (montant nécessaire)	Variation 2025-2024
Santé	334,9	97,3	345,2	313,5	(31,7)

91. Il est proposé d'ouvrir des crédits d'un montant de 313 500 dollars pour financer les services médicaux (223 200 dollars) et les fournitures médicales (90 300 dollars).

92. La diminution est due à la baisse des ressources demandées au titre des fournitures et consommables compte tenu de la réduction de l'effectif de la Mission, contrebalancée par l'augmentation des besoins au titre des services médicaux en raison du transfert, depuis la rubrique Consultants et services de consultants, des crédits liés à l'externalisation des services psychosociaux pour répondre aux besoins du personnel en la matière.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts)	2025 (montant nécessaire)	Variation 2025-2024
Fournitures, services et matériel divers	970,0	814,2	1 086,0	955,6	(130,4)

93. Il est proposé d'ouvrir des crédits d'un montant de 955 600 dollars pour financer les dépenses suivantes : a) détente et loisirs (59 600 dollars) ; b) honoraires, fournitures et services liés à la formation (114 600 dollars) ; c) dépenses de représentation diverses (25 000 dollars) ; d) assurances générales (45 000 dollars) ; e) frais bancaires (171 000 dollars) ; f) demandes d'indemnisation,

comptabilisation en pertes et ajustements (8 000 dollars) ; g) fret et dépenses connexes diverses (236 000 dollars) ; h) rations (84 600 dollars) ; i) services contractuels (145 800 dollars) ; j) autres services (66 000 dollars).

94. La diminution s'explique principalement par la baisse des dépenses de fret et des coûts connexes, qui tient au nombre moins élevé d'achats prévus, ainsi que par une diminution des besoins en rations, des stocks suffisants étant disponibles ; elle est compensée en partie par l'augmentation des dépenses prévues au titre des frais bancaires, compte tenu des tendances observées par le passé.

Ressources extrabudgétaires

a) Contributions volontaires

95. En 2024, des contributions volontaires d'un montant d'environ 278 300 dollars ont été utilisées pour financer les dépenses de personnel afférentes à un emploi (P-4) destiné à appuyer les efforts de lutte contre les effets néfastes des changements climatiques en Iraq et à soutenir les activités visant à renforcer l'engagement politique de la Mission et la participation des femmes et des jeunes iraqiens au dialogue politique.
96. En 2025, des contributions volontaires d'un montant estimé à 138 300 dollars devraient être utilisées pour financer les dépenses de personnel afférentes à un emploi (P-4) jusqu'en mai 2025.
97. La diminution du montant estimatif des ressources extrabudgétaires prévu pour 2025 par rapport à 2024 tient principalement à la suppression de l'emploi de P-4 à compter du 31 mai 2025, ainsi qu'à la réduction de la présence de la Mission, qui rendra improbable la mise en œuvre effective de projets supplémentaires. Toute mobilisation de contributions volontaires sera axée sur l'assistance électorale en collaboration avec le PNUD.

b) Recouvrement des coûts

98. En 2024, au moyen du mécanisme de recouvrement des coûts, la Mission a perçu un montant de 9 234 800 dollars de l'équipe de pays des Nations Unies en Iraq pour les services qu'elle fournit dans les domaines de la sécurité, de la gestion de l'espace, des services médicaux et de l'approvisionnement en carburant et en fournitures diverses. Les ressources recouvrées, qui s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire de la Mission, serviront à financer six emplois (deux emplois d'agent(e) du Service mobile et quatre postes de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international), la poursuite des activités de l'Unité de gardes des Nations Unies ainsi que d'autres dépenses faisant l'objet d'un partage des coûts (personnel et services de sécurité, gestion de l'espace, services de nettoyage, services technologiques, transports terrestres, services médicaux et approvisionnement en carburant et en fournitures diverses).
99. En 2025, la Mission devrait percevoir des ressources d'un montant de 9 251 800 dollars de l'équipe de pays des Nations Unies. Ces ressources serviront à financer les six emplois qu'il est proposé de maintenir (deux emplois d'agent(e) du Service mobile et quatre emplois de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international), la poursuite des activités de l'Unité de gardes des Nations Unies ainsi que d'autres dépenses faisant l'objet d'un partage des coûts (personnel et services de sécurité, gestion de l'espace, services de nettoyage, services technologiques, transports terrestres, services médicaux et approvisionnement en carburant et en fournitures diverses).
100. La diminution du montant attendu est imputable à la fermeture de l'UNITAD en 2024.

II. Situation du fonds d'affectation spéciale pour la construction et la rénovation du complexe intégré des Nations Unies à Bagdad

101. Le fonds d'affectation spéciale pour la construction et la rénovation du complexe intégré des Nations Unies à Bagdad a été créé pour construire à Bagdad un complexe intégré qui accueillerait tous les organismes, fonds et programmes des Nations Unies travaillant en Iraq.

102. Le 31 mars 2010, le fonds d'affectation spéciale a reçu 25 millions de dollars du Gouvernement iraquien et 760 600 dollars de la part des Gouvernements grec, italien, luxembourgeois, polonais, suédois et tchèque. En juin 2011, une nouvelle contribution de 25 millions de dollars a été versée par le Gouvernement iraquien, ce qui porte la somme totale reçue par le fonds à 50 760 600 dollars.
103. Tous les projets financés par le fonds d'affectation spéciale ont été menés à bien et la Mission s'apprête à clôturer ce dernier.

III. État d'avancement des travaux de réaménagement du bâtiment de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq à Koweït

104. Les locaux du Bureau d'appui commun de Koweït sont mis gratuitement à la disposition de l'ONU par le Gouvernement koweïtien afin d'accueillir le Bureau d'appui de la MANUI et la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan. La réfection des bureaux et des installations de Koweït est en suspens depuis 2004, lorsque la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït a transféré cette responsabilité à la MANUI.
105. La remise en état prévue des bureaux de la MANUI et du complexe général de Koweït vise à garantir de bonnes conditions de travail et à assurer la sécurité du personnel qui continue d'utiliser ces locaux. Le contrat de construction a été attribué le 24 décembre 2023. Cependant, malgré les efforts de la Mission, le Gouvernement du Koweït n'a pas donné son accord pour le lancement du projet. Compte tenu de ce retard important et de l'incertitude quant à l'obtention d'une autorisation à court terme, il a été décidé d'annuler le projet de rénovation.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

106. L'Assemblée générale est invitée à :
 - a) **approuver le montant des ressources demandées dans le présent rapport pour la MANUI, en lieu et place de l'autorisation d'engagement approuvée par l'Assemblée générale au paragraphe 38 de la section VIII de sa résolution 79/258 ;**
 - b) **ouvrir un crédit supplémentaire d'un montant de 110 476 300 dollars au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de 2025 ;**
 - c) **mettre en recouvrement un montant additionnel de 23 976 300 dollars, compte tenu du montant de 86 500 000 dollars déjà mis en recouvrement auprès des États Membres en application de sa résolution 79/258, au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme pour 2025 ;**
 - d) **ouvrir et mettre en recouvrement un crédit supplémentaire de 818 000 dollars, compte tenu du montant de 9 472 200 dollars déjà mis en recouvrement auprès des États Membres en application de ses résolutions 79/259 A-C, au titre du chapitre 36 (Contributions du personnel), à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du budget-programme de 2025.**

Annexe I

Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/78/7/Add.6)

Il compte que des informations sur l'évaluation actualisée des risques relatifs à la MANUI seront communiquées dans le prochain projet de budget (par. 20).

Le Comité consultatif compte que des informations sur l'état d'avancement de la construction du nouveau bâtiment, ainsi que sur les gains d'efficacité liés à l'entretien des nouveaux locaux, seront fournies dans le prochain rapport sur le budget (par. 33).

Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur les mesures prises par la MANUI pour améliorer l'équilibre géographique parmi son personnel seront communiquées à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport et dans le prochain projet de budget (par. 34).

Le Comité consultatif compte que la MANUI redoublera d'efforts pour parvenir à un équilibre entre les genres parmi son personnel et communiquera des informations actualisées à ce sujet dans les futurs projets de budget-programme (voir également A/77/7/Add.6, par. 31,

Dans le cadre d'une évaluation des risques à l'échelle de la Mission réalisée en janvier 2024, le Département de la sûreté et de la sécurité a procédé à une évaluation ad hoc des risques qui a confirmé la nécessité de créer un poste administratif spécialisé au sein de la Section de la sécurité afin d'aider l'équipe de sécurité intégrée de la Section à s'acquitter de ses responsabilités en matière de gestion des crises.

On trouvera des informations sur l'état d'avancement du projet et les gains d'efficacité escomptés aux paragraphes 103 et 104 du présent rapport.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, pour tous les postes en cours de recrutement, les responsables du recrutement de la MANUI reçoivent des conseils sur les conditions requises en matière de parité des genres et d'équilibre géographique, les données correspondantes de la section/unité concernée et de la Mission, ainsi que des informations sur les efforts stratégiques et délibérés déployés pour atteindre ces objectifs. Parmi les informations supplémentaires fournies au personnel d'encadrement figurent les noms des candidat(e)s issu(e)s des catégories de personnel sous-représentées pour chaque poste et chaque classe, approuvés par l'organe central de contrôle pour le personnel des missions.

La Mission organise également des réunions bimestrielles de sensibilisation à la parité des genres et à la représentation géographique, ainsi que des forums d'évaluation de la performance dirigés par le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale.

Le groupe de travail sur la parité des genres de la MANUI, présidé par le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale et composé de membres du Bureau du Chef de cabinet, du Bureau du Chef de l'appui à la Mission, de la Section des ressources

[A/76/7/Add.6](#), par. 31, et [A/75/7/Add.7](#), par. 16) (par. 35).

Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fera systématiquement figurer des informations ventilées sur le recouvrement des coûts dans ses futurs projets de budget, en précisant les services fournis aux différentes entités et les montants recouverts (voir également [A/77/7/Add.6](#), par. 30, et [A/76/7/Add.6](#), par. 29) (par. 38).

Le Comité consultatif note que la Mission, en coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies, aide le pays hôte à passer d'une approche axée sur les activités humanitaires à une approche axée sur les activités de développement et compte que des informations actualisées à ce sujet figureront dans le prochain rapport. Il compte également que le projet de budget de la MANUI pour 2025 tiendra compte des résultats de l'examen stratégique indépendant et de toute incidence qu'ils auraient sur la stratégie de transition, ainsi que des conséquences pour le Bureau unifié de Koweït (par. 42).

humaines et du Groupe des questions de genre, continue de suivre la réalisation des objectifs de parité des genres et d'en rendre compte. Il examine régulièrement les recrutements et les meilleures pratiques, suit les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan pour la parité des genres pour 2024-2025 et s'emploie à intensifier ses activités de sensibilisation pour encourager un plus grand nombre de femmes à se porter candidates, notamment dans les services d'appui et de sécurité sur le terrain, où des déséquilibres entre les genres ont été constatés.

On trouvera des informations sur le recouvrement des coûts, notamment sur les services fournis aux différentes entités, dans le rapport principal sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales ([A/79/6 \(Sect. 3\)/Add.1](#)).

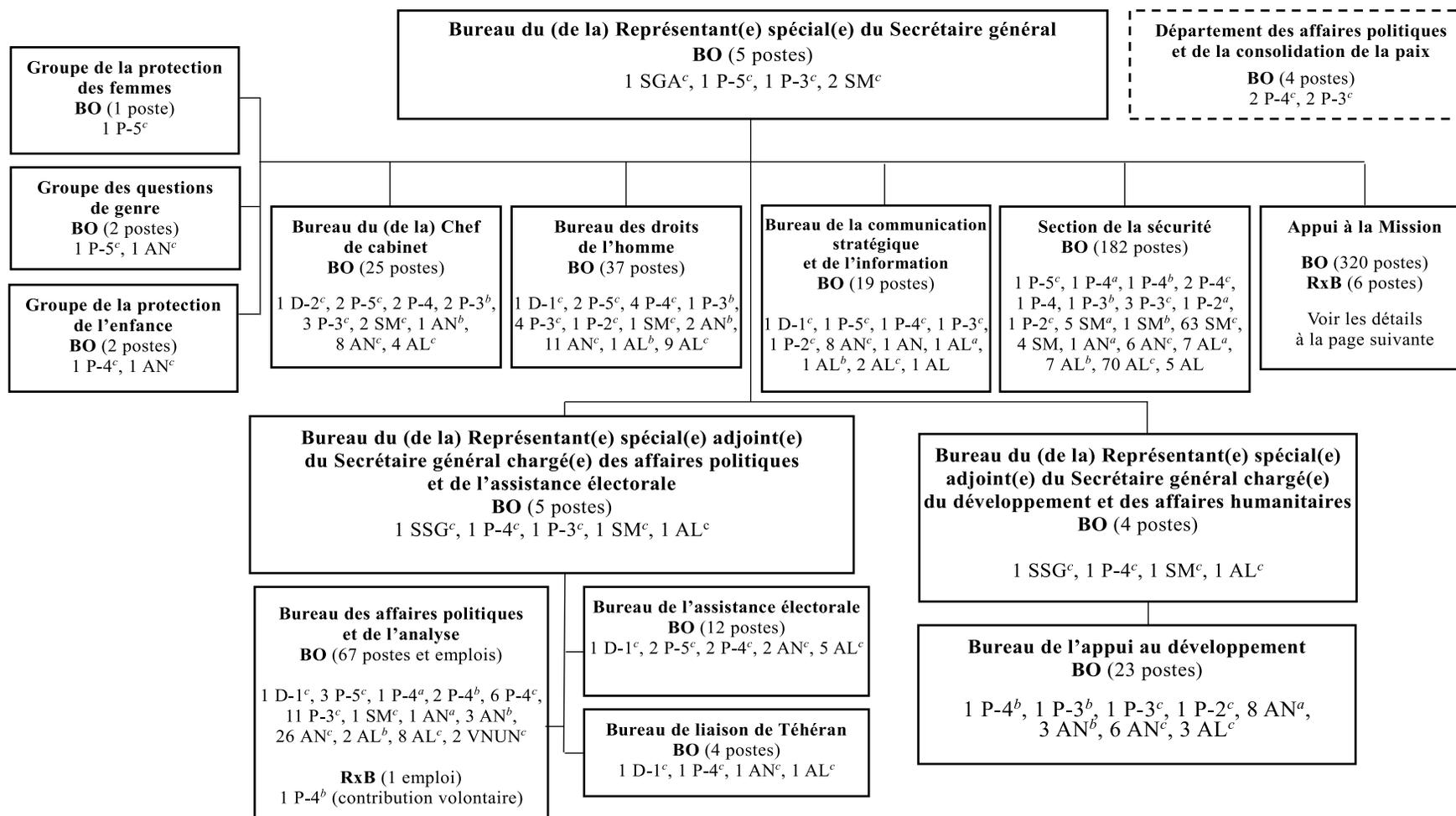
En réponse à la demande du Gouvernement iraquien de passer des activités humanitaires aux activités de développement, le dernier Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, portant sur la période 2020-2024, a mis l'accent sur la transition de l'aide humanitaire vers le soutien à la réalisation des objectifs de développement durable. La Mission travaillera en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies de manière à aligner la transition, dans la mesure du possible, sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2025-2029).

Le présent projet de budget rend compte des ressources dont la Mission a besoin pour s'acquitter de son mandat actuel conformément à la résolution [2732 \(2024\)](#) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil a pris note des recommandations figurant dans l'examen stratégique indépendant de la MANUI transmis au Conseil de sécurité le 28 mars 2024 ([S/2024/270](#), annexe) et au plan de transition et de liquidation de la MANUI présenté au Conseil le 24 décembre 2024 ([S/2024/966](#), annexe).

Annexe II

Organigramme et répartition des postes pour 2025

A. Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq

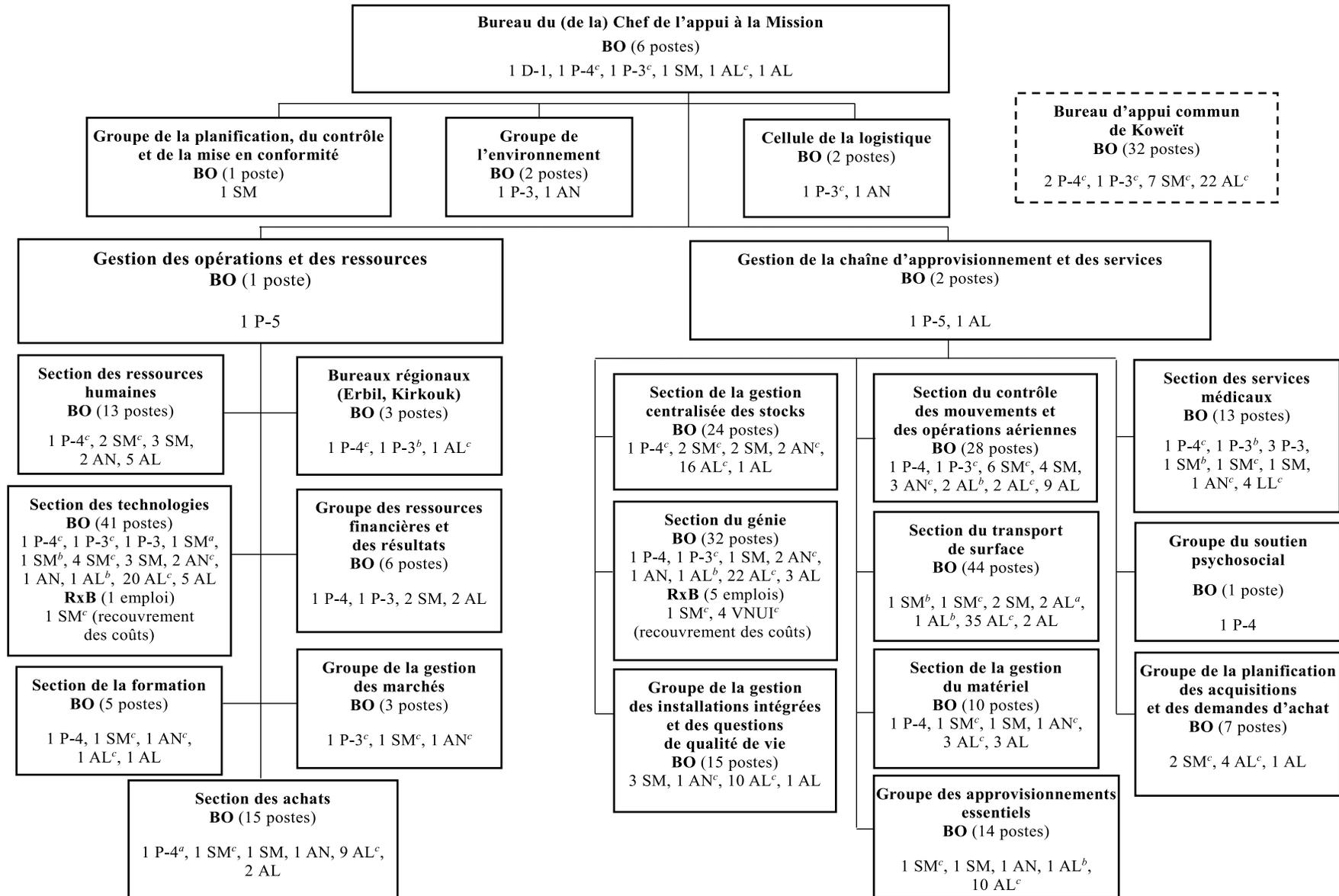


^a Faisant partie des effectifs devant être réduits d'ici au 31 mars 2025.

^b Faisant partie des effectifs devant être réduits d'ici au 31 juillet 2025.

^c Faisant partie des effectifs devant être réduits d'ici au 31 décembre 2025.

B. Appui à la Mission



(Voir notes page suivante)

(Notes de l'organigramme)

Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; BO = budget ordinaire ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e) ; VNUI = Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international ; VNUN = Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan national.

^a Faisant partie des effectifs devant être réduits d'ici au 31 mars 2025.

^b Faisant partie des effectifs devant être réduits d'ici au 31 juillet 2025.

^c Faisant partie des effectifs devant être réduits d'ici au 31 décembre 2025.